



2024

RAPPORT ANNUEL

sur le prix et la qualité
du service public
de l'assainissement collectif

■ CONTEXTE	3
■ CHAPITRE 1 - CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE	4
1.1. Le service assainissement de Grand Paris Sud Est Avenir	4
1.2. Population desservie	5
1.3. Mode de gestion du service public d'assainissement collectif	6
1.4. Inventaire du patrimoine assainissement	9
1.5. Mise à jour du patrimoine	12
1.6. Travail d'harmonisation des données patrimoniales	12
1.7. Schéma directeur d'assainissement	12
■ CHAPITRE 2 - INDICATEURS TECHNIQUES	14
2.1. Volumes assujettis à l'épuration	14
2.2. Curage des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales	15
2.3. Interventions sur les postes de relevage	16
2.4. Interventions sur le réseau	19
2.5. Dératisation des réseaux d'assainissement	20
2.6. Inspections télévisées	21
2.7. Demande de raccordement au réseau d'assainissement	22
2.8. Rejet des eaux d'exhaure	22
2.9. Instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme	23
2.10. Consultation pour déclaration des travaux (DT), déclaration d'intention de commencement des travaux (DICT) et avis de travaux urgents (ATU)	24
2.11. Contrôles de conformité	25
2.12. Mise en conformité des branchements des particuliers	26
2.13. Gestion des déchets	27
■ CHAPITRE 3 - TARIFICATION	28
3.1. Redevance d'assainissement	28
3.2. Contrôle de conformité	29
3.3. Participation au Financement de l'Assainissement Collectif	29
■ CHAPITRE 4 - COMPTE-RENDU FINANCIER	30
4.1. Dépenses	30
4.2. Recettes	31
■ CHAPITRE 5 - INDICATEUR DE PERFORMANCE	32
5.1. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	32
■ CHAPITRE 6 - BILAN DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE	34
■ CHAPITRE 7 - QUELQUES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024 ET PERSPECTIVES 2025	36
7.1. Les faits marquants de l'année 2024	36
7.2. Les perspectives 2025	37
■ ANNEXE 1 : FACTURES TYPES AU 120 m ³	38
■ ANNEXE 2 : NOTE AESN RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT	44
■ ANNEXE 3 : CURAGE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PAR VILLE	49
■ ANNEXE 4 : INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE	57
■ ANNEXE 5 : BILAN DES CAMPAGNES DE DÉRATISATION SUR LE TERRITOIRE	60
■ ANNEXE 6 : DONNÉES DES ENQUÊTES DE CONFORMITÉ RÉALISÉES EN 2024 PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT	68
■ ANNEXE 7 : BILAN DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE SUR LES POSTES DE REFOULEMENT	71

PRÉAMBULE ET RÉGLEMENTATION

■ Contexte

L'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux collectivités compétentes dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement de présenter, à leur assemblée délibérante, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, auquel est jointe la note d'information de l'agence de l'eau (annexe 2).

Le Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service assainissement présente le bilan technique et financier du service assainissement de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Sud Est Avenir.

Afin de conserver une cohérence des données et une meilleure lisibilité du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service de l'Assainissement Collectif (RPQSAC), nous avons opté pour un rapport présenté en deux parties :

- la première partie regroupe les secteurs de l'ex-communauté d'agglomération du Haut Val-de-Marne, de l'ex-communauté d'agglomération Plaine Centrale du Val-de-Marne ainsi que la commune de Bonneuil-sur-Marne.
- la seconde partie traite des communes du Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux de la vallée de l'Yerres (SyAGE). Il faut noter que le SyAGE couvre un territoire au-delà des frontières du Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA).

CHAPITRE 1

CARACTÉRISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1.1. LE SERVICE ASSAINISSEMENT DE GRAND PARIS SUD EST AVENIR

LE PÉRIMÈTRE CONSTITUTIF DU TERRITOIRE

Le territoire de GPSEA est constitué de seize communes situées dans le département du Val-de-Marne (94) et représentées ci-dessous.

Grand Paris Sud Est Avenir couvre un territoire de 9 980 hectares pour une population de 323 676 habitants (valeurs des populations légales municipales établies par l'INSEE et entrant en vigueur le 1er janvier 2024*).

* Selon décret n° 2023-1256 du 26 décembre 2023

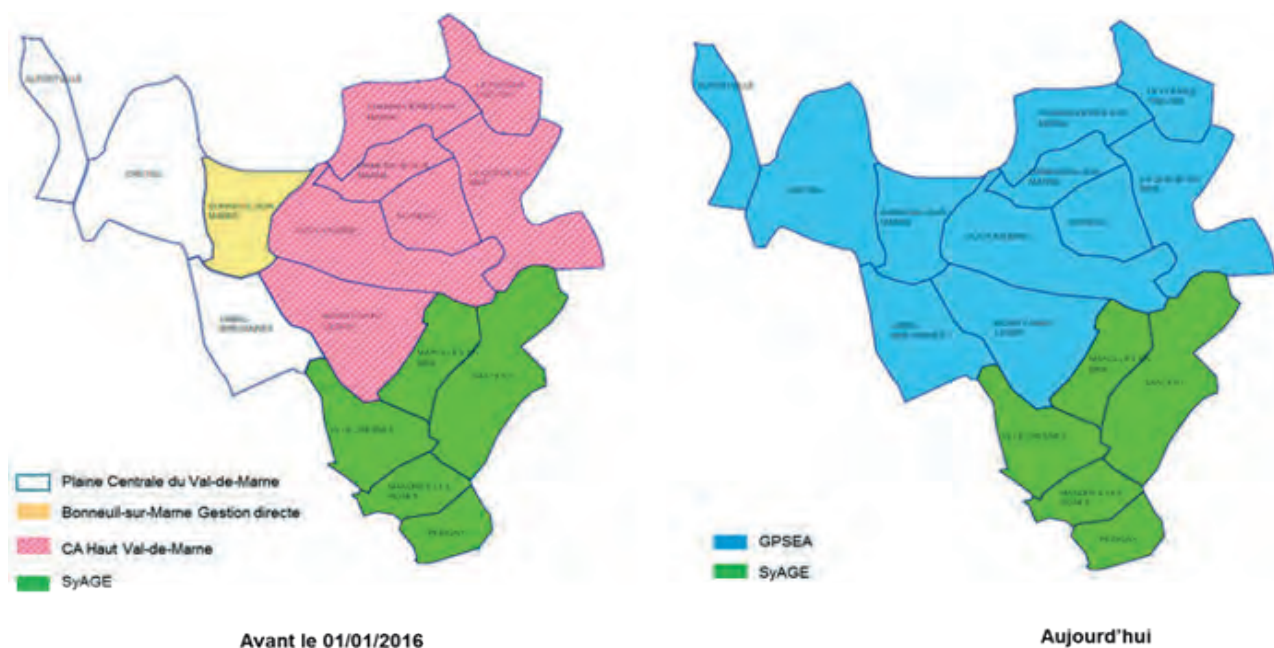


Figure 1 : Représentation du Territoire avant et après le 1er janvier 2016

LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ASSURÉ PAR LE TERRITOIRE

Grand Paris Sud Est Avenir dispose depuis sa création (1er janvier 2016) de la compétence en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales sur l'ensemble de son territoire.

1.2. POPULATION DESSERVIE

La population desservie par un réseau d'assainissement collectif sur le périmètre du Territoire de GPSEA (hors secteur SyAGE) est répartie comme suit :

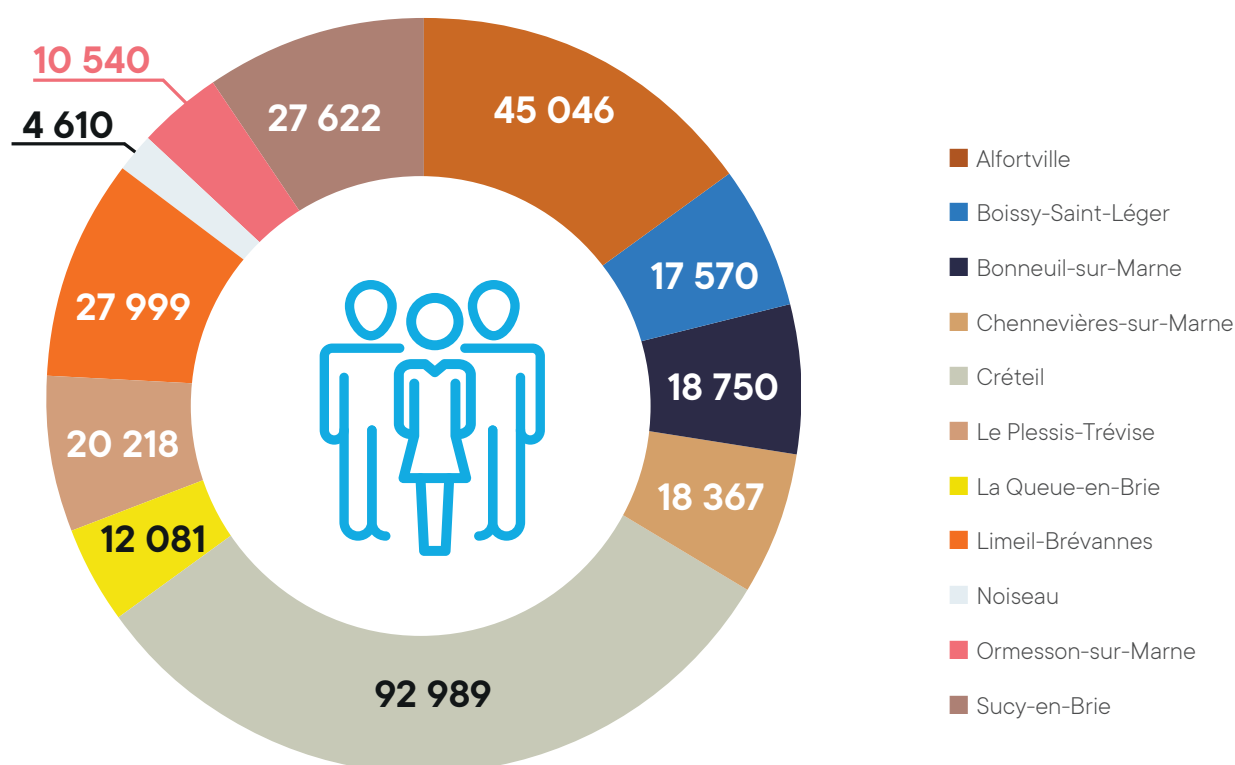


Figure 1bis : Répartition de la population

Le service public d'assainissement du Territoire assure la collecte et l'acheminement des eaux usées vers les collecteurs départementaux et interdépartementaux. Ces derniers assurent le transport des effluents vers les stations de traitement des eaux usées du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP). Les eaux pluviales quant à elles sont soit collectées par les réseaux d'eaux pluviales du Territoire ou départementaux et acheminées vers le milieu naturel (cours d'eau...), ou gérées à la parcelle par des dispositifs alternatifs au réseau d'eaux pluviales (puisard, fossés, ...).

1.3. MODE DE GESTION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Grand Paris Sud Est Avenir dispose de plusieurs modes de gestion du service assainissement sur son territoire.

■ Curage et entretien des réseaux d'assainissement

- Sur les communes d'Alfortville, de Bonneuil-sur-Marne, de Noisieu, d'Ormesson-sur-Marne, de Chennevières-sur-Marne, de Boissy-Saint-Léger, de La Queue-en-Brie, du Plessis-Trévis, de Sucy-en-Brie et de Limeil-Brévannes : l'exploitation des réseaux d'assainissement a été confiée à l'entreprise curage Industriel de Gonesse (CIG) par le biais d'un marché de prestations de service.
- Sur la commune de Créteil : l'exploitation et l'entretien des réseaux d'assainissement sont assurés en régie par les agents du Territoire.
- Sur les communes de l'ex-Communauté de communes du Plateau Briard (Mandres-les-Roses, Marolles-en-Brie, Périgny-sur-Yerres, Santeny et Villecresnes) : l'exploitation du service d'assainissement a été confiée au SyAGE (Syndicat mixte pour l'Assainissement et la Gestion des Eaux du bassin versant de l'Yerres) par le biais d'un contrat de Délégation de Service Public (DSP).

■ Entretien des postes de refoulement

L'entretien des postes de refoulement est assuré par le groupement d'entreprises Suez Eau France et EMU pour les communes de Bonneuil-sur-Marne, de Créteil, de Limeil-Brévannes et de Chennevières-sur-Marne et par l'entreprise Veolia pour les communes d'Alfortville, de Boissy-Saint-Léger, de Sucy-en-Brie, d'Ormesson-sur-Marne, du Plessis-Trévis et de La Queue en Brie.

■ Travaux sur les réseaux d'assainissement

Les travaux sur les réseaux d'assainissement sont assurés par plusieurs entreprises réparties sur différents secteurs géographiques du Territoire. Il s'agit notamment des entreprises, Eiffage, Valentin, France Travaux, Sogea, TERAf, VTMTp, SADE, Alpha TP et M3R

Mode de gestion	Prestations	Entreprise	Secteur géographique
Marché prestation de service / Régie (Créteil)	Curage et entretien des réseaux : collecte des données patrimoniales, curage, désobstruction, entretien des grilles des ouvrages annexes	Groupement CIG/SECHE	Ensemble du territoire en marché, hors SyAGE la commune de Créteil.
Marché de travaux (Baux d'entretien et gros travaux d'assainissement)	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement en tranchée	Groupement Eiffage/Terraf	Alfortville, Créteil
		Groupement Sogea / Valentin	Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes
		France Travaux	Sucy-en-Brie, Chennevières-sur-Marne, Ormesson-sur-Marne
		Groupement Alpha-TP/ VTMTp	Le Plessis-Trévis, Noisieu, La Queue-en-Brie
Marché de travaux (Baux d'entretien et gros travaux d'assainissement)	Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement sans tranchée	Groupement Eiffage/ SADE	Alfortville, Créteil, Bonneuil-sur-Marne, Limeil-Brévannes
		Valentin / Sogea IDF	Boissy-Saint-Léger, Chennevières -sur-Marne, Sucy-en-Brie
		M3R SAS / France travaux /Forages du Nord-Ouest	Le Plessis-Trévis, Noisieu, La Queue-en-Brie, Ormesson-sur-Marne
Marché de prestation de service	Entretien des postes de refoulement : dont entretien électromécanique des postes, des pompes électriques et contrôles réglementaires.	Véolia Eau	Boissy-Saint-Léger, Chennevières -sur-Marne, Le Plessis-Trévis, La Queue-en-Brie, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie
		Groupement Suez Eau France / EMU	Alfortville, Bonneuil-sur-Marne, Créteil et Limeil-Brévannes

Tableau 2 : Mode de gestion des interventions sur les ouvrages d'assainissement



Figure 2 : Prestation d'entretien des réseaux d'assainissement

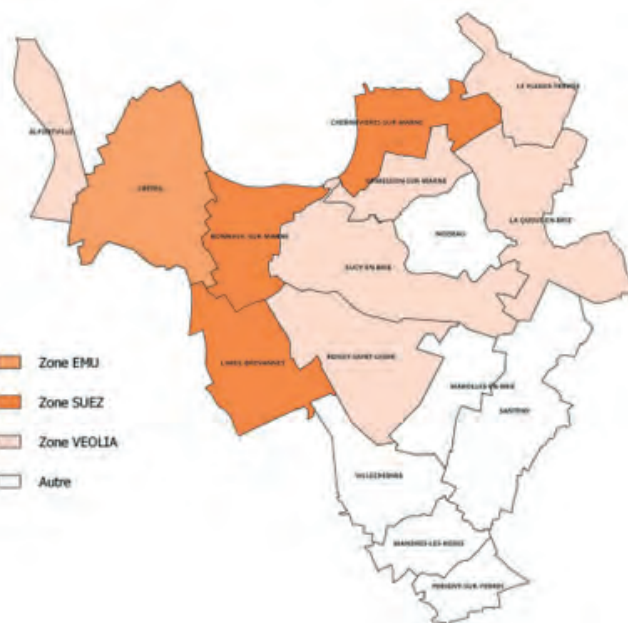


Figure 3 : Prestation d'entretien des postes de relevage

Les services de GPSEA font également appel directement à des entreprises spécialisées pour les autres types d'interventions (Inspections Télévisées Visuelles, enquêtes de conformité assainissement, Test de réception, études géotechniques, etc.).

LES COMPÉTENCES DU SERVICE ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE

La gestion de l'assainissement sur le Territoire est assurée par la direction de la Voirie, de l'Eau Potable et de l'Assainissement. En matière d'assainissement, elle assure au quotidien les missions suivantes :

- La collecte et l'acheminement (via les réseaux départementaux) des eaux usées et pluviales vers les stations de traitement du SIAAP ;
- La surveillance, l'entretien, la réparation des réseaux d'assainissement et équipements annexes ;
- Les relations avec les usagers ;
- La programmation des opérations de travaux d'assainissement ;
- Le suivi des travaux de renouvellement et de réhabilitation des réseaux d'assainissement en coordination avec les villes et les prestataires ;
- Le suivi du contrat de délégation des services publics, des contrats de prestations de services et des marchés de travaux ;
- La mise à jour du patrimoine assainissement ;
- L'instruction du volet assainissement des autorisations d'urbanisme, des autorisations de raccordement, des conventions de rejet des eaux industrielles et des Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT) ;
- La programmation et la réalisation des contrôles de conformité ;
- Le suivi des enquêtes de conformité et la mise en conformité assainissement du domaine public et privé ;
- L'élaboration et le suivi des Schémas Directeurs d'Assainissement (SDA).

L'ORGANIGRAMME DU SERVICE D'ASSAINISSEMENT EN 2024

Depuis l'année 2016, le personnel en charge de l'assainissement a été réparti par unité territoriale. La réorganisation du service en 2019 et 2020, a permis d'étoffer l'unité territoriale 3 par le recrutement de chargés de missions.

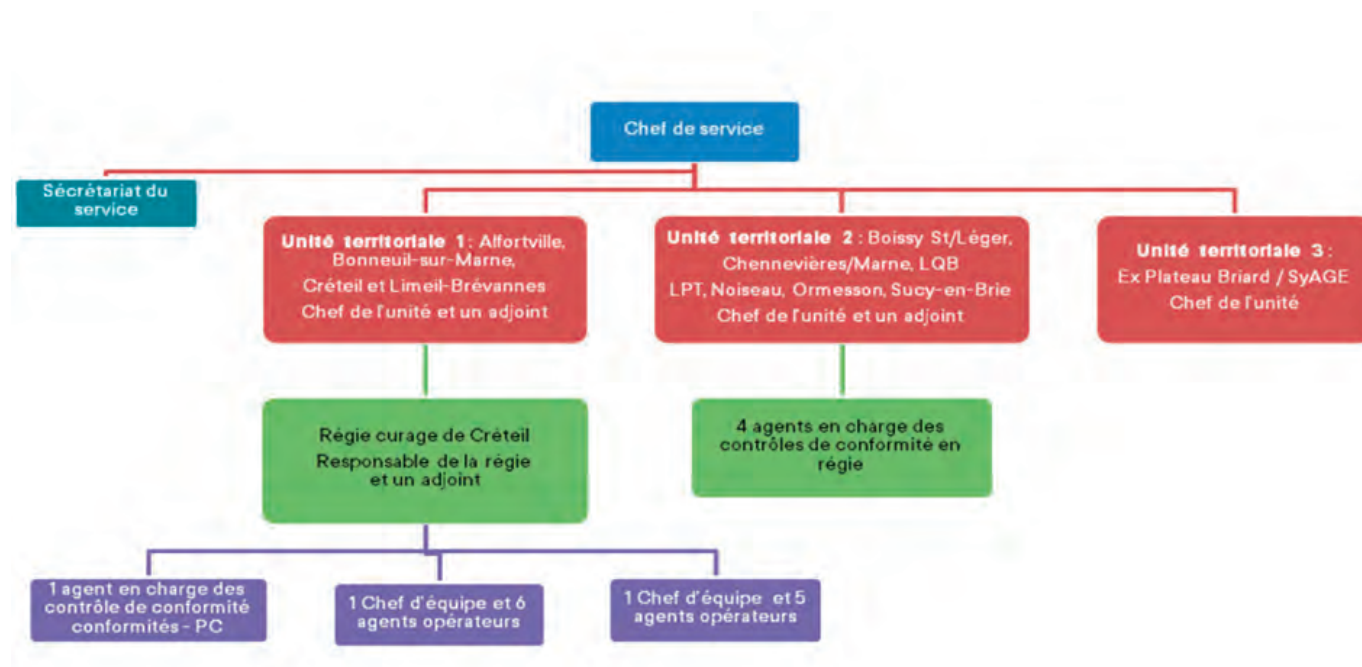


Figure 4 : Organigramme 2024 du service exploitation assainissement

1.4. INVENTAIRE DU PATRIMOINE ASSAINISSEMENT

RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Le réseau d'assainissement du Territoire, long de 946 kilomètres, permet la collecte et l'acheminement des eaux usées et eaux pluviales vers les réseaux départementaux. Les eaux sont ensuite rejetées dans les réseaux interdépartementaux pour être traitées au sein des stations d'épuration du Syndicat Interdépartemental d'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) avant rejet au milieu naturel.

Sur le territoire de Grand Paris Sud Est Avenir, il existe deux types de systèmes d'assainissement collectif :

- un système de collecte séparatif assuré par deux canalisations, une pour les eaux usées et l'autre pour les eaux pluviales : il s'agit de réseaux séparatifs,
- un système de collecte unitaire assuré par une seule canalisation collectant les eaux pluviales et les eaux usées : ces réseaux sont qualifiés d'unitaires

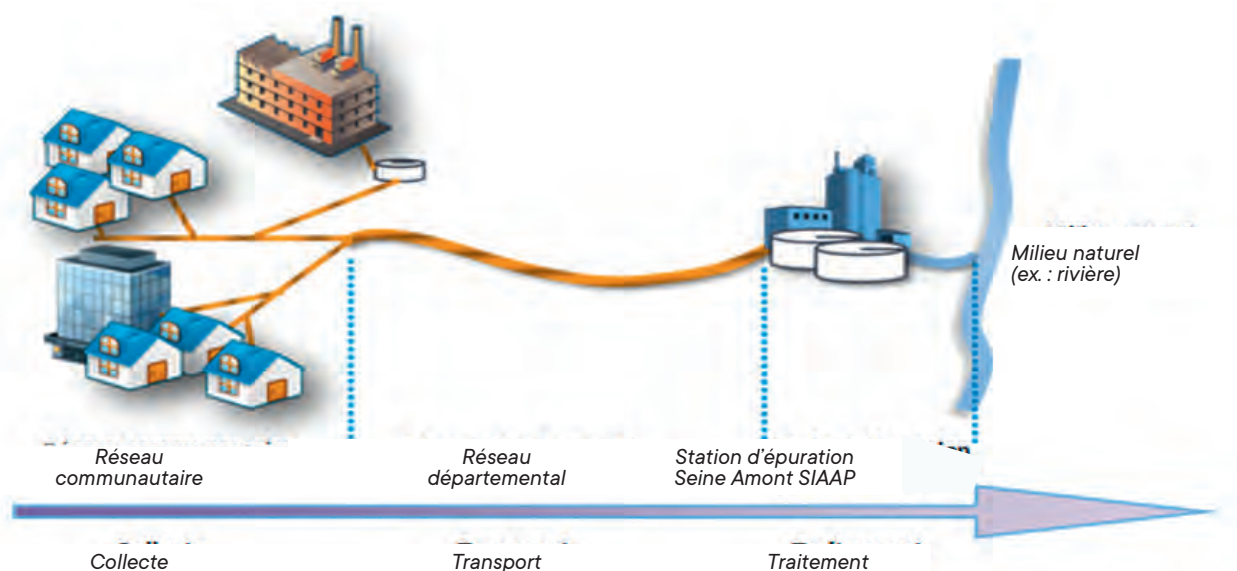


Figure 5 : Cheminement des effluents sur le territoire de GPSEA

Le réseau d'assainissement du Territoire est majoritairement séparatif sur les communes de Boissy-Saint-Léger, Bonneuil-sur-Marne, Chennevières-sur-Marne, Créteil, La Queue-en-Brie, Limeil-Brévannes, Noisieu, Ormesson-sur-Marne, Sucy-en-Brie. Le réseau d'assainissement de la commune d'Alfortville est majoritairement de type unitaire (86%). La répartition des linéaires des réseaux par ville se présente comme ci-après.

Linéaires de réseau (km)																
Communes	2021				2022				2023				2024			
	EU	EP	UN	Total	EU	EP	UN	Total	EU	EP	UN	Total	EU	EP	UN	Total
Alfortville	2	3	32	37	2,3	3,1	32	37,4	2,5	3,1	32	37,6	2,5	3,1	32	37,6
Boissy-Saint-Léger	27,1	31,9		59	27,1	31,9		59	27,1	31,9		59	27,1	31,9		59
Bonneuil-sur-Marne	16,2	16,2		32,4	16,2	16,3		32,5	16,2	16,3		32,5	16,2	16,3		32,5
Chennevières-sur-Marne	30,4	41,3		71,7	30,6	41,3		71,9	30,6	41,3		71,9	31,7	41,7		73,4
Créteil	88,1	109,2	6	203,3	88,1	109,2	6	203,3	88,1	109,2	6	203,3	88,3	109,2	6	203,5
La Queue-en-brie	34	37,7		71,6	34	37,8		71,8	34	37,8		71,8	34	37,8		71,8
Limeil-Brévannes	37	39		76	37	39		76	37,7	39,5		77,2	37,7	39,5		77,2
Le Plessis Trévise	33,2	40,7		73,9	33,2	40,7		73,9	33,2	40,7		73,9	33,2	40,7		73,9
Noisieu	14,7	14,7		29,4	14,7	14,7		29,4	14,7	14,7		29,4	14,7	14,7		29,4
Ormesson-sur-Marne	34,8	26,9		61,6	34,8	26,9		61,6	34,8	26,9		61,6	34,8	26,9		61,6
Sucy-en-Brie	155,2	70,4		225,7	155,3	70,5		225,8	155,7	70,5		226,2	155,8	70,6		226,5
Total	472,6	431	38	941,7	473,1	431,5	38	942,5	474,5	432	38	944,5	475,9	432,4	38	946,3

Tableau 3 : Bilan du patrimoine réseaux d'assainissement - année 2024

Le linéaire du réseau d'assainissement du Territoire augmente lorsqu'il y a intégration de nouveaux ouvrages au patrimoine de la collectivité, réalisation d'extensions de réseaux ou encore découverte de réseaux jusqu'alors non-identifiés. En 2024, le territoire a réalisé plusieurs opérations de création ou d'extension des réseaux d'assainissement, il s'agit notamment :

Commune	Rue	Type de travaux	Linéaires en km
Chennevières-sur-Marne	Rue de l'étape	Mise en séparatif par la création d'un réseau d'eaux usées	0,274
	Rue de la Marne et rue du port	Création d'un réseau d'eaux usées	0,420
	Rue Mathilde Lapeyre	Extension du réseau d'eaux usées	0,100
Créteil	Rue Paul François AVET	Mise en séparatif par la création d'un réseau d'eaux usées	0,135

Tableau 4 : Bilan des opérations de création de réseau - année 2024

En 2024 la rétrocession des ouvrages d'assainissement a fait l'objet d'une délibération du conseil du territoire, cet acte validant leur intégration au patrimoine de GPSEA. Il s'agit notamment :

Origines des ouvrages	Ouvrages intégrés au patrimoine
La rétrocession des ouvrages d'assainissement quartier des Villégiales à Chennevières-sur-Marne	0,338 km de réseau d'eaux usées de diamètre 200 mm. 0,298 km de réseau d'eaux pluviales de diamètre 300 mm. 0,023 km de réseau d'eaux pluviales de diamètre 400 mm 0,025 km de réseau d'eaux pluviales de diamètre 500 mm
La rétrocession des ouvrages d'assainissement du quartier de la terre bleue à Sucy-en-Brie	0,1135km de réseau d'eaux usées de diamètre 200 mm. 0,119 km de réseau d'eaux pluviales de diamètre 300 mm. 3 grilles d'eaux pluviales

Plusieurs projets d'aménagement sont en cours sur le territoire de GPSEA. Les ouvrages issus de ces aménagements intégreront progressivement le patrimoine assainissement dans les prochaines années. Il s'agit notamment des projets de la ZAC du triangle de l'Echât à Créteil, de la ZAC de la République et du colonel Fabien à Bonneuil-sur-Marne ainsi que de la ZAC Chantereine à Alfortville.

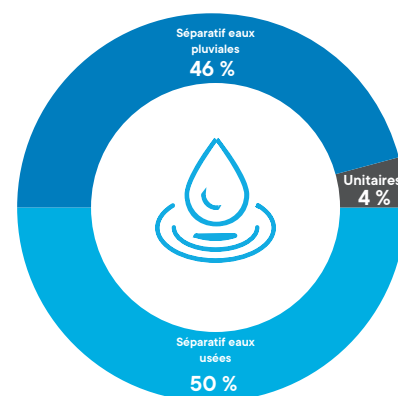


Figure 6 : Répartition en % du linéaire de réseau par type

OUVRAGES ANNEXES DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

En 2024, sur le territoire Grand Paris Sud Est Avenir, 18 978 ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement sont recensés.

Communes	Regards de visite	Avaloirs et Grilles	Chambres à sable	Séparateur à hydrocarbures	Total par ville
Alfortville	1456	0	0	4	1460
Boissy-Saint-Léger	1999	191	0	3	2193
Bonneuil-sur-Marne	2220	541	1	1	2763
Chennevières-sur-Marne	2115	82	1	0	2198
Créteil	11771	0	2	5	11778
La Queue-en-brie	2689	22	0	1	2712
Limeil-Brévannes	2498	0	1	7	2506
Le Plessis-Tréville	2299	319	0	0	2618
Noiseau	985	21	0	0	1006
Ormesson-sur-Marne	1689	69	0	0	1758
Sucy-en-Brie	3921	709	2		4632
Total	33642	1954	7	21	35624

Tableau 5 : Bilan des ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement

Le recensement des ouvrages annexes mentionnés ci-dessus est non exhaustif, le service assainissement est engagé dans une démarche de recensement des ouvrages annexes au réseau d'assainissement. Ce recensement est réalisé lors des interventions et des études réalisées sur le système d'assainissement de GPSEA.

POSTES DE RELEVAGE

Ces ouvrages ont pour rôle de relever les effluents lorsque les contraintes de pente ne permettent pas l'écoulement gravitaire. Ces postes sont équipés de pompes dont le fonctionnement et la consommation en énergie sont contrôlés par un prestataire.

En 2024, 82 postes de relevage sont dénombrés sur le réseau d'assainissement du territoire :

- 56 postes de relèvement des eaux usées ;
- 26 postes de relèvement des eaux pluviales.

La répartition des postes de refoulement par communes est présentée dans le tableau ci-dessous. Les communes de Créteil et du Plessis Tréville présentent un plus grand nombre de poste, ceci s'explique d'une part par la topographie de ces communes et d'autre le maillage du réseau d'assainissement en fonction des zones à franchir.

Communes	Poste EU	Poste EP	Total par commune
Alfortville	4	0	4
Boissy-Saint-Léger	2	4	6
Bonneuil-sur-Marne	2	3	5
Chennevières-sur-Marne	5	0	5
Créteil	19	3	22
La Queue-en-brie	2	0	2
Limeil-Brévannes	4	3	7
Le Plessis-Tréville	9	8	17
Noiseau	0	0	0
Ormesson-sur-Marne	4	1	5
Sucy-en-Brie	5	4	9
Total	56	26	82

Tableau 6 : Bilan des ouvrages annexes aux réseaux d'assainissement

En 2025, deux postes de refoulement eaux usées supplémentaires entreront dans le patrimoine de GPSEA ; ces deux ouvrages seront créés, dont un dans le cadre du projet d'aménagement des Grands ensembles à Alfortville et un second dans le cadre de l'opération immobilière du 82/83 avenue Aristide Briand à Chennevières-sur-Marne.

Les missions du service sur ces ouvrages comprennent la maintenance préventive, curative et la gestion des interventions d'astreinte. Les différents axes de travail sur ces équipements sont essentiellement, la sécurité du personnel lors des interventions, l'accessibilité des ouvrages, et la mise en place de systèmes de télésurveillance. Les équipements électromécaniques de ces postes font l'objet d'un entretien annuel complet et d'interventions ponctuelles suivant les besoins.

BASSINS DE RÉTENTION

Ces ouvrages jouent le rôle de rétention et de régulation des eaux pluviales avant rejet au milieu naturel. Certains de ces bassins de retentions sont équipés d'ouvrages de prétraitement type déshuileurs-débourbeurs, séparateurs à hydrocarbures ou chambres à sable.

En 2024, le Territoire comptait 47 bassins de rétention d'eaux pluviales recensés.

Ces bassins doivent faire l'objet de vérifications, curages pour certains ou même de l'entretien des espaces verts pour ce qui concerne les bassins à ciel ouvert.

1.5. MISE À JOUR DU PATRIMOINE

La connaissance du patrimoine assainissement du Territoire est un élément important pour l'exploitation des ouvrages assainissement. Il évolue en fonction de :

- la réalisation des travaux sur les réseaux d'assainissement de la collectivité (réhabilitation, mise en séparatif, extensions de réseaux) ;
- la remise de nouveaux ouvrages à la collectivité dans le cadre d'opérations d'aménagement ou de construction ;
- l'intégration de voies nouvelles au domaine public comprenant des ouvrages d'assainissement.

Le Système d'Information Géographique du Territoire recense les données du patrimoine assainissement. La mise à jour de ce système s'effectue par l'intégration au fil de l'eau des informations assainissement relevées sur le terrain par les prestataires et les agents de la direction de la Voirie, de l'Eau Potable et de l'Assainissement. Ces informations de terrain sont compilées par la direction de l'Observatoire. C'est au cours de l'année 2018, que la direction de la Voirie de l'Eau Potable et de l'Assainissement a démarré un vaste chantier de collecte et de recensement des données patrimoniales assainissement. Ce travail s'inscrit également dans la dynamique des prochaines évolutions réglementaires en la matière d'exploitation des réseaux enterrés. Le taux de collecte réalisé à ce jour est estimé à 90% sur l'ensemble du Territoire.

1.6. TRAVAIL D'HARMONISATION DES DONNÉES PATRIMONIALES

En 2018, le patrimoine réseau de GPSEA présentait une codification différenciée en fonction des communes, et du fait de divers origines des données. Un travail d'harmonisation a été réalisé sur les données existantes. Celles nouvellement collectées s'intègrent actuellement au patrimoine en suivant les nouvelles règles relatives à l'harmonisation. L'objectif de ce travail d'harmonisation est d'aboutir à une base de données regroupant l'ensemble des équipements et présentant une codification unique.

SCHÉMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT

PRÉSENTATION

Le **Schéma Directeur d'Assainissement (SDA)** d'une agglomération fixe les orientations fondamentales des aménagements à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité. Il est constitué de l'ensemble des plans et textes qui décrivent, sur la base des zonages d'assainissement, l'organisation physique des équipements d'assainissement d'une collectivité (réseaux et stations). Ce zonage doit être soumis à enquête publique avant d'être approuvé en dernier ressort par l'assemblée délibérante.

SCHÉMAS EXISTANTS OU EN COURS D'ÉLABORATION SUR LE TERRITOIRE

GPSEA possède sur son territoire 4 schémas directeurs à différents niveaux de réalisation ou de révision :

- Alfortville : démarré en 2015, le Schéma Directeur d'Assainissement a été réalisé suivant 4 phases, et la dernière a été réalisée en 2018.
- Créteil : La phase 4 a été finalisée en 2019.
- Limeil-Brévannes : le SDA a été finalisé en 2017, le passage du zonage à l'enquête publique est à prévoir.
- Communes de l'ex-Haut Val-de-Marne : le Schéma Directeur d'Assainissement a été rédigé en 2005 et une actualisation a été faite en 2010.

Sur Bonneuil-sur-Marne enfin, la pré-étude nécessaire au Schéma Directeur d'Assainissement a été menée en 2019.

Ces études structurantes de la gestion des réseaux d'assainissement sur le territoire de GPSEA se réalisent en collaboration avec le Département du Val-de-Marne et l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Le Département, du fait de l'interconnexion des réseaux d'assainissement du Territoire et des réseaux d'assainissement départementaux, et l'Agence de l'Eau participent au financement de ces études.

Le projet d'un Schéma Directeur Assainissement territorial, dont le pré diagnostic a été réalisé en 2024, permettra d'actualiser les informations les plus anciennes, de définir les priorités de travaux et des zones pertinentes pour la gestion à la source des eaux pluviales, ainsi que de prendre en compte le diagnostic permanent institué par l'arrêté du 21 juillet 2015.



CHAPITRE 2

INDICATEURS
TECHNIQUES

2.1. VOLUMES ASSUJETTIS À L'ÉPURATION

Les volumes indiqués ci-dessous représentent les volumes d'eau potable consommés assujettis à la redevance d'assainissement de 2020 à 2024

Communes	Volume assujettis en m ³					Evolution 2020-2024 (%)
	2020	2021	2022	2023	2024	
Alfortville	2205740	2 206 675	2150640	2 099 301	2 118 027	-5,07
Boissy-Saint-Leger	848778	884773	886376	805 375	902 128	-5,39
Bonneuil-sur-Marne	1118838	994171	1016582	956 125	1 018 590	-17,02
Chennevières-sur-Marne	979217	974100	916886	958 973	868 476	-2,11
Créteil	5369637	4922164	5300747	4 997 292	4 999 987	-7,45
La Queue-en-Brie	552839	515045	493037	495 505	546 250	-11,57
Limeil-Brévannes	1231869	1305359	1281554	1 272 686	1 242 469	3,21
Mandres-les-Roses	226235	238883	171939	254 472	223 899	11,10
Marolles-en-Brie	261455	241998	*	227 840	205 132	-14,75
Le Plessis Tréville	848388	817196	843382	769 012	797 777	-10,32
Noiseau	194702	217586	213341	161 872	186 584	-20,28
Ormesson-sur-Marne	476066	455896	460296	459 866	465 978	-3,52
Perigny-sur-Yerres	105122	107762	106405	103 610	113 482	-1,46
Sucy-en-Brie	1387573	1487381	1332213	1 309 740	1 363 063	-5,94
Villecresnes	537432	563904	542740	565824	596 838	5,02

Tableau 7 : Evolution des volumes assujettis à la redevance assainissement

* données manquantes en cours de consolidation

Volumes assujetés à la redevance assainissement en m³

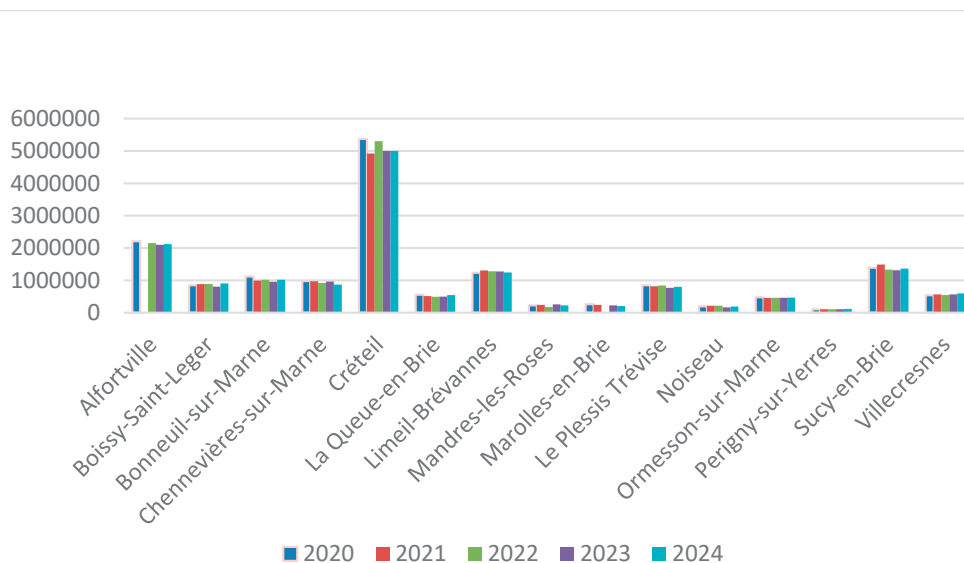


Figure 7 : Evolution sur les 4 dernières années des volumes assujetés par commune, en m³

2.2. CURAGE DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES ET D'EAUX PLUVIALES

Un entretien préventif des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales est effectué et permet de diminuer les interventions ponctuelles de désobstruction. La répartition ci-dessous des interventions de curage sur les cinq dernières années indique un entretien constant des réseaux d'assainissement, 15% en moyenne du réseau d'assainissement fait l'objet d'un curage. Le choix du réseau à curer est fonction du taux d'encrassement observé dans le collecteur, des problématiques d'exploitation, ainsi que les réseaux prévus au programme des Inspections Télévisuelles de l'année. L'année 2024 est marquée par le maintien d'une cadence importante du curage sur l'ensemble du réseau.

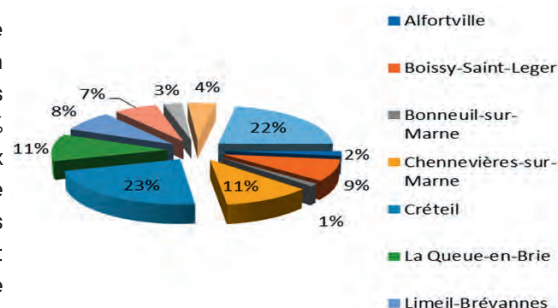


Figure 8 : Répartition en % du linéaire de réseau curé en 2024 par commune

Linéaire de curage en ml															
Communes	2020			2021			2022			2023			2024		
	EU	EP	UN	EU	EP	UN	EU	EP	UN	EU	EP	UN	EU	EP	UN
Alfortville	2 522	104	20	0	879	0	2 526	1 080	546	7 441	663	0	1 732	1 181	0
Boissy-Saint-Léger	5 653	4 921		2 027	4 892		5 099	2 060	0	1 245	2 837	0	6 635	6 684	0
Bonneuil-sur-Marne	4 362	4 033		610	2 735		3 056	1 994	0	1 790	1 278	0	815	915	0
Chennevières-sur-Marne	7 092	8 437		2 678	4 962		5 215	5 147	0	2 451	2 388	0	8 801	8 884	0
Créteil	16 053	10 059		780			7 215	5 581		17 410	11 691	0	19 563	15 563	0
La Queue-en-Brie	6 544	6 014		524	5 035		3 471	3 451	0	2 369	2 742	0	8 558	7 994	0
Limeil-Brévannes	5 571	5 243		2 964	4 499		5 634	4 498	0	3 020	2 844	0	6 377	6 123	0
Le Plessis-Tréville	6 290	5 645		38	6 548		5 032	5 174	0	2 976	2 395	0	5 022	5 079	0
Noiseau	1 949	2 203		576	2 240		2 325	2 391	0	1 583	1 358	0	2 164	2 111	0
Ormesson-sur-Marne	9 179	7 279		2 596	6 002		5 124	2 406	0	3 532	1 919	0	3 270	3 270	0
Sucy-en-Brie	9 881	11 542		305	10 657		13 327	11 545	0	8 047	10 755	0	17 408	17 120	0
Total	75 096	65 480	20	13 097	48 449	0	58 024	45 327	546	51 865	40 870	0	80 345	74 923	0

Tableau 8 : Linéaire de curage sur chaque commune

2.3. INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVAGE

Chaque poste de relevage fait l'objet de 2 types de maintenance et d'un contrôle électrique réglementaire :

LA MAINTENANCE PRÉVENTIVE

Elle est réalisée suivant un planning défini entre le prestataire et le service assainissement, et dont les prestations s'échelonnent sur quatre visites préventives dans l'année. Chaque visite préventive faisant l'objet de contrôles spécifiques sur chaque poste de relevage tel que présenté ci-dessous. Les prestations du premier et troisième trimestre sont identiques et celles du deuxième et quatrième trimestre diffèrent par le contrôle de la conformité des armoires électriques réalisé sur chaque poste de relevage au quatrième trimestre. Les levées de non-conformité décelées au cours des visites préventives sont traitées au fur et à mesure de leur repérage. Le tableau ci-dessous représente les prestations réalisées trimestriellement sur l'ensemble des postes de relevage du territoire.

Visite préventive du premier et troisième trimestre

Armoire électrique et de commande

- La vérification de la tôlerie et du montage des armoires et de tous les matériels contenus dans les armoires
- La vérification du fonctionnement global des équipements et des matériels de protection électriques
- La vérification et contrôle des organes de commande (automatismes, régulation,...) du poste, des équipements de mesures et du bon fonctionnement des voyants lumineux
- La vérification des équipements de métrologie (poires, sonde piézométrique, sonde US...)
- Des vérifications diverses (piles, batteries, onduleur, lignes téléphoniques,...)
- Le nettoyage et dépolissage intérieur et extérieur de l'armoire
- La remise de fiches mensuelles d'entretien (une par site sous 15 (quinze) jours avec établissement des fiches anomalies et devis pour réparations éventuelles).

Télétransmetteur

- Entrées courant : vérification avec un étalon de courant
- Sortie transmetteur : mesure du signal avec un multimètre de précision et comparaison à la valeur affichée localement.

Curage trimestriel des ouvrages

- Ecrémage des flottants
- Nettoyage
- Hydrocurage des ouvrages d'eaux pluviales et chambres de dessablement
- Evacuation et le traitement des boues vers un centre de traitement des déchets agréé.

Visite préventive du deuxième et quatrième trimestre

Armoire électrique et de commande

Ce prix rémunère la révision sur site de l'armoire électrique et de commande et comprend notamment :

- Le contrôle du bon fonctionnement des voyants lumineux
- Le contrôle des fusibles, des relais, des contacteurs, des défauts d'isolement..
- Le contrôle des organes de commande (automatismes, régulation,...) du poste
- La vérification de la programmation des organes de commande avec le respect des consignes établies
- Le nettoyage et dépolissage intérieur et extérieur de l'armoire
- Le diagnostic complet des armoires sur les non-conformités à la réglementation, sécurité des personnes et fiabilité des installations ainsi que la vérification annuelle et mesure de la terre et de la charge de chaque phase

Révision site sur pompe

- Le nettoyage de la pompe, le contrôle de l'état de la carcasse de la pompe et le contrôle de l'isolement du moteur ; ces opérations devront avoir lieu après le nettoyage impératif du poste de relèvement
- Le contrôle des pièces d'usure (joints, roues, câble,...) ainsi que l'état des clapets et le remplacement des joints sur site
- Le nettoyage et le contrôle du bon fonctionnement du dispositif de régulation de la pompe
- La remise en service de la pompe et la réalisation des essais de fonctionnement
- La rédaction d'un rapport de visite, remis sous 15 jours avec le bilan complet de fonctionnement de la pompe et les préconisations en terme d'entretien préventif ou curatif à prévoir.

Entretien électromécanique

- La vérification des parties hydrauliques
- Le contrôle des vannes et clapets
- Le fonctionnement du report des alarmes et l'isolement des moteurs

Métrologie

- Les mesures de hauteur piézométrique avec vérification du capteur
- Les mesures de hauteurs par ultrasons avec vérification du capteur
- Le contrôle des mesures de niveau de poire avec vérification du déclenchement et de la position altimétrique

Curage trimestriel des ouvrages

- Ecrémage des flottants
- Nettoyage,
- Hydrocurage des ouvrages d'eaux pluviales et chambres de dessablement
- Evacuation et le traitement des boues vers un centre de traitement des déchets agréé.

Contrôles réglementaires

- Réalisation d'un contrôle réglementaire électrique des équipements du poste par un organisme agréé
- Réalisation d'un contrôle réglementaire levage des équipes du poste par un organisme agréé

UNE MAINTENANCE CURATIVE

De nombreuses interventions curatives ont été effectuées sur les postes de relevage du territoire. Il s'agit notamment du changement des régulateurs de niveaux, remplacement des pompes ou des câbles des électropompes, nettoyages de pompes. Le système de télésurveillance installé sur les postes de relevage a permis de gérer les pannes électromécaniques et/ou défauts électriques (EDF, etc.) afin de prévenir des débordements et autres dysfonctionnements (odeurs, refoulements, etc.).

UN CONTRÔLE ÉLECTRIQUE RÉGLEMENTAIRE DES ARMOIRES DE COMMANDE

Chaque poste est équipé d'une armoire de commande. Ces armoires bénéficient d'un contrôle réglementaire annuel. Ce contrôle réglementaire est un élément majeur pour maintenir le bon fonctionnement des postes de relevage. En 2024, chaque poste a fait l'objet d'un contrôle réglementaire, soit 82 contrôles réalisés sur l'ensemble des postes de refoulement du territoire.

BILAN 2024 DES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVAGE

	2020		2021		2022		2023		2024	
Communes	Préventives	Curatives	Préventives	Curatives	Préventives	Curatives	Préventives	Curatives	Préventive	Curative
Alfortville	26	12	18	2	15	7	12	6	8	0
Boissy-Saint-Leger	8	8	24	14	38	9	24	6	43	8
Bonneuil-sur-Marne	66	12	28	18	20	12	20	7	20	17
Chennevières-sur-Marne	4	22	16	19	30	20	20	8	20	12
Créteil	202	6	80	12	84	17	96	27	50	31
La Queue-en-Brie	2	1	8	4	12	0	8	0	17	2
Limeil-Brévannes	102	7	19	6	30	6	28	1	28	1
Le Plessis Trévise	21	30	52	28	97	20	68	20	119	23
Ormesson-sur-Marne	6	4	22	7	28	11	20	11	26	0
Sucy-en- Brie	8	9	28	21	36	8	28	8	40	7
Total	445	111	295	131	390	110	324	94	371	101

Tableau 9 : Maintenance des postes de relevages

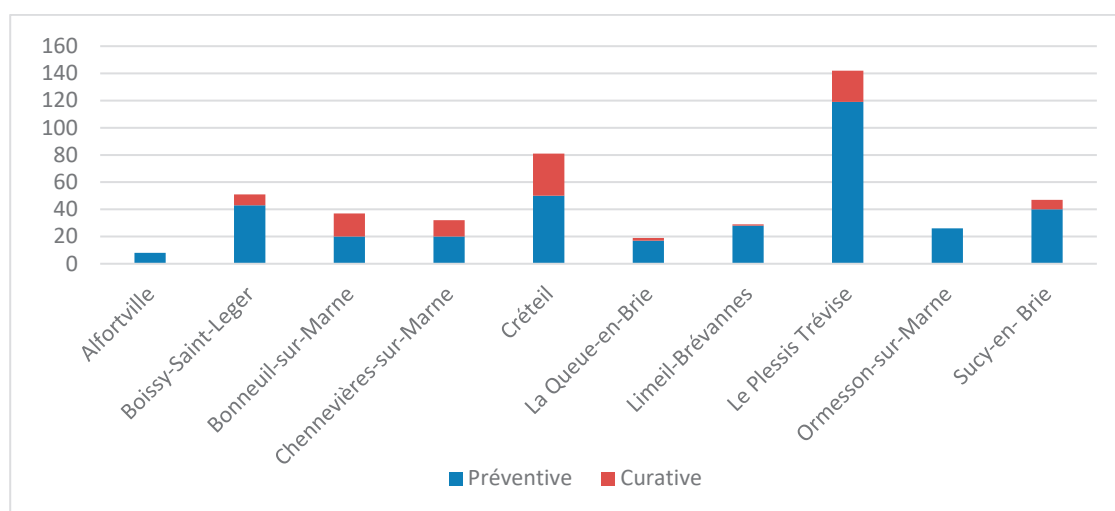


Figure 9 : Répartition de la maintenance préventive et curative par commune

2.4. INTERVENTIONS SUR LE RÉSEAU

En 2024, plusieurs interventions sur le terrain ont été réalisées afin de vérifier l'état des grilles et des tampons ainsi que les interventions de désobstruction des réseaux d'assainissement et des branchements particuliers.

Le Territoire dispose depuis 2016 d'une astreinte assainissement. Cette astreinte opérationnelle rattachée à l'astreinte décisionnelle du Territoire repose sur une équipe de techniciens, et fonctionne dans la semaine en dehors des horaires de travail, le week-end et jours fériés. Elle a pour mission d'analyser le niveau d'urgence et le besoin d'intervention sur le réseau d'assainissement. Selon les situations, l'équipe d'astreinte peut intervenir elle-même sur site ou mobiliser un prestataire de service.

	2019		2020		2021		2022		2023		2024	
Communes	Désobstructions	Petits travaux	Désobstructions	Petits travaux	Désobstructions	Petits travaux	Désobstructions	Petits travaux	Désobstructions	Petits travaux	Désobstructions	Petits travaux
Alfortville	42	5	53	9	43	8	35	14	36	6	58	5
Boissy-Saint-Leger	33	6	32	3	12	6	14	1	60	4	40	2
Bonneuil-sur-Marne	6	2	6	1	11	4	9	1	14	5	20	5
Chennevières-sur-Marne	24	12	33	14	22	9	15	6	29	12	23	18
Créteil	125	10	77	24	72	43	80	34	115	27	84	17
La Queue en Brie	17	20	22	15	21	14	11	4	30	18	27	6
Limeil-Brévannes	30	25	69	12	17	11	14	14	47	8	84	2
Le Plessis Trévisé	44	40	35	5	35	4	30	7	22	3	31	0
Noiseau	10	8	6	2	4	2	0	1	4	7	9	3
Ormesson-sur-Marne	28	15	17	7	12	3	4	6	14	3	36	5
Sucy-en-Brie	47	45	59	16	50	6	23	5	61	14	70	41
Total	406	188	409	108	299	110	235	93	432	107	482	104

Tableau 10 : Interventions sur les réseaux d'assainissement

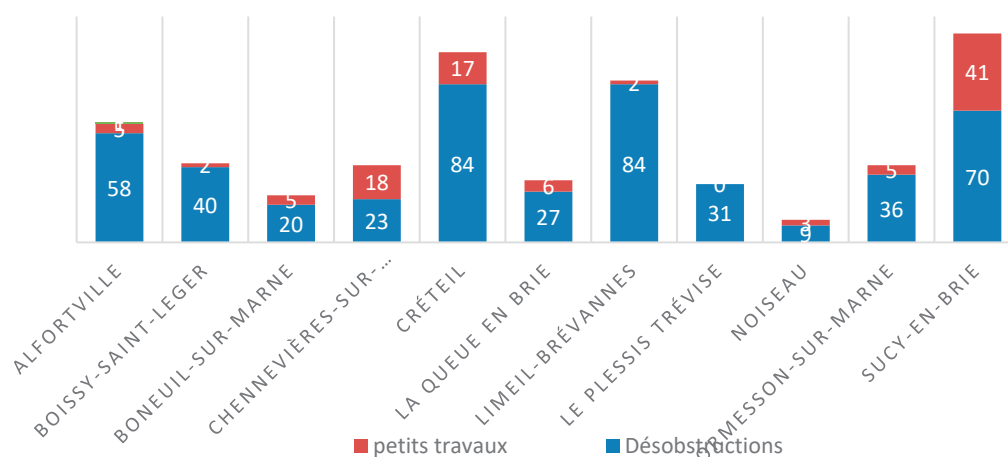


Figure 10 : Répartition des interventions 2024 sur réseau par commune

2.5. DÉRATISATION DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Dans le cadre de la compétence assainissement, le Territoire assure en coordination avec le Département, les villes, et les syndicats la dératisation des réseaux d'assainissement. Les réseaux d'assainissement de chaque commune font l'objet de 3 campagnes de dératisation suivant les prescriptions du nouveau marché de curage des réseaux d'assainissement et de dératisation (prise d'effet en octobre 2023). Ces campagnes consistent en la disposition de produits raticides à l'intérieur des regards d'assainissement, au suivi des consommations des produits par les rats et, au besoin, à l'ajout de produits. Ces campagnes se sont étalées sur toute l'année et ont permis de couvrir l'ensemble du réseau d'assainissement du territoire.

Nombre de regards d'assainissement traités en 2024				
Communes	Première campagne	Première campagne	Première campagne	Total
Alfortville	397	408	204	1009
Boissy-Saint-Leger	204	204	96	504
Bonneuil-sur-Marne	101	100	49	250
Chennevières-sur-Marne	186	210	100	496
Créteil	1217	1250	577	3044
La Queue-en-Brie	199	254	78	531
Limeil-Brévannes	201	218	95	514
Le Plessis Trévisé	204	212	92	508
Noiseau	98	98	51	247
Ormesson-sur-Marne	236	204	88	528
Sucy-en-Brie	295	308	193	796

Tableau 11 : Nombre de regards traités lors des campagnes de dératisation

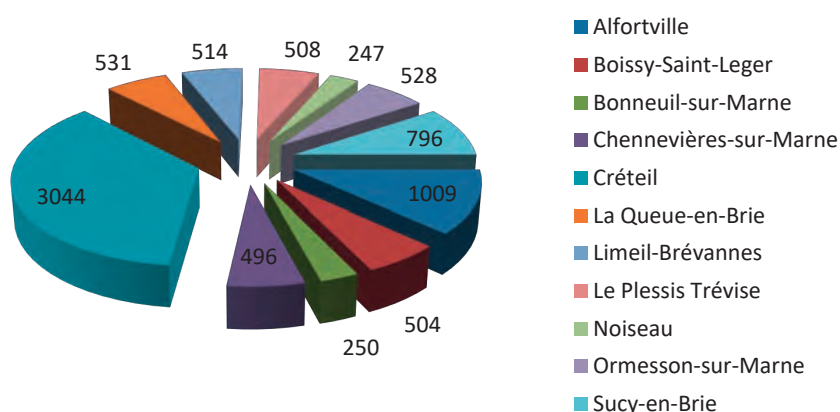


Figure 11 : Bilan 2024 des campagnes de dératisation des réseaux d'assainissement

2.6. INSPECTIONS TÉLÉVISÉES

Les inspections télévisées des réseaux d'assainissement permettent de réaliser un diagnostic structurel du réseau inspecté. C'est ainsi que le service assainissement réalise les inspections télévisées en prévision des travaux de voirie et lorsque le réseau d'assainissement présente des problèmes d'écoulement des eaux. Le linéaire d'ITV réalisé chaque année représente environ 2 % du linéaire total du réseau d'assainissement de GPSEA. Cette proportion est restée constante en 2024. Le tableau ci-dessous présente la répartition du linéaire d'inspections télévisées par commune. Ces prestations ont été réalisées par les prestataires ORIAD et CIG.

Linéaire d'inspections télévisées en ml					
Communes	2020	2021	2022	2023	2024
Alfortville	14,8	1708,07	721,81	2703,37	571,9
Boissy-Saint-Leger	683,13	2509,63	1506,1	347,38	523,1
Bonneuil-sur-Marne	1446,5	1636,2	0	498,32	593,8
Chennevières-sur-Marne	4242,18	4723,18	4147,39	602,14	1587,62
Créteil	1490,5	1670	1065,35	4006,75	5289,55
La Queue-en-Brie	1057,5	1132,35	3420,39	2894,51	1432,5
Limeil-Brévannes	90,4	125,5	0	718,96	1154,39
Le Plessis Trévisé	36,4	5877,7	5108,22	271,04	508,81
Noiseau	0	1160,3	0	969,9	731,1
Ormesson-sur-Marne	6630,15	6724,15	0	1282,1	0
Sucy-en-Brie	78,2	630,26	9,2	5915,52	2450,5
Total	15 769,76	27 897,34	15 978,46	20 209,99	14 843,27
Proportion par rapport linéaire total de réseau	2%	3%	2%	2%	2%

Tableau 12 : Inspections télévisées des réseaux

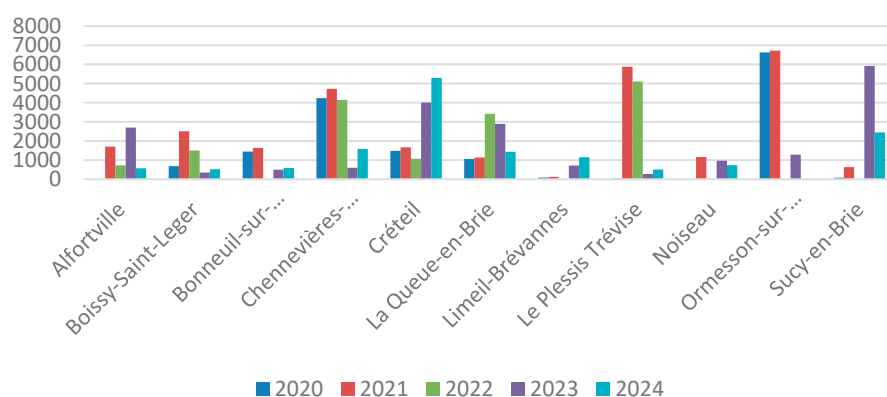


Figure 12 : Linéaire d'ITV réalisés par commune

2.7. DEMANDE DE RACCORDEMENT AU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

En 2024, 69 demandes de raccordement ont été autorisées sur le Territoire. Ce chiffre confirme la baisse observée depuis le pic de l'année 2001 (104 demandes de raccordement), et reste en dessous de la moyenne (98) des 5 dernières années. Malgré cette baisse, ce chiffre témoigne de la dynamique des constructions immobilières observées sur le territoire. Cette baisse est particulièrement marquée sur les communes de Chennevières-sur-Marne, Sucy en Brie, Limeil-Brévannes, et Boissy-Saint-Léger. On observe une constance sur les communes de Créteil et d'Alfortville.

Les demandes de branchement au réseau d'assainissement sont réparties comme suit :

Demandes de raccordement					
Communes	2020	2021	2022	2023	2024
Alfortville	8	8	9	16	7
Boissy-Saint-Léger	9	11	6	4	6
Bonneuil-sur-Marne	6	2	2	6	4
Chennevières-sur-Marne	3	14	5	12	7
Créteil	10	12	11	9	12
La Queue-en-Brie	0	3	1	1	5
Limeil-Brévannes	12	9	12	12	6
Le Plessis Trévisé	10	10	10	6	4
Noiseau	3	4	2	1	2
Ormesson-sur-Marne	4	12	10	8	10
Sucy-en-Brie	9	19	16	9	6
Total	74	104	84	84	69

Tableau 13 : Demandes de raccordement au réseau d'assainissement

Le pétitionnaire d'une demande de raccordement reverse à la collectivité une Participation pour l'Assainissement Collectif, taxe liée au raccordement effectif au réseau. La délibération du Territoire n° CT2016.10/181-19 du 14 décembre 2016 fixe à 12,61 € par mètre carré de surface créée ou branchée. Les recettes générées par la Participation pour l'Assainissement Collectif, sont détaillées dans la seconde partie du présent rapport.

2.8. REJET DES EAUX D'EXHAURE

Au cours de l'année 2022, 4 demandes de rejet des eaux d'exhaure ont été instruites par le service assainissement. Le suivi de ces données conforte la volonté du Territoire de cerner tous les enjeux de raccordement au réseau d'assainissement et fixer les règles, afin de limiter tout rejet de pollution au milieu naturel. La mise en place d'une autorisation de rejet des eaux d'exhaure impose la prise en compte par le pétitionnaire des prescriptions des entités constituant la chaîne de traitement des eaux, à savoir : GPSEA pour la partie collecte, le Département pour la partie transport et le SIAAP pour la partie traitement.

Communes	2020	2021	2022	2023	2024
Alfortville	0	0	4	3	0
Boissy-Saint-Léger	0	0	1	0	1
Bonneuil-sur-Marne	0	0	0	0	0
Chennevières-sur-Marne	0	0	4	0	1
Créteil	1	1	2	0	3
La Queue-en-Brie	0	0		0	0
Limeil-Brévannes	0	0		0	0
Le Plessis Trévisé	0	0		0	0
Noiseau	0	0		0	0
Ormesson-sur-Marne	0	0		0	0
Sucy-en-Brie	0	1	1	1	2
Total	1	2	12	4	7

Tableau 14 : Demandes de rejet des eaux d'exhaure

2.9. INSTRUCTION DU VOLET ASSAINISSEMENT DES AUTORISATIONS D'URBANISME

En 2024, le Territoire a émis 475 avis sur le volet assainissement des autorisations d'urbanisme. Soit une baisse d'environ 10% par rapport à l'année 2021. Cette baisse pourrait s'expliquer par la frilosité des promoteurs immobiliers du fait de l'augmentation des taux d'intérêts des prêts immobiliers. Il est important de noter que les autorisations d'urbanisme sur les communes de Noisieu et Ormesson-sur-Marne sont en partie instruites par la Direction Départementale des Territoires. Il faut noter le maintien d'un nombre élevé d'autorisations d'urbanisme sur les communes de Créteil, Sucy-en-Brie, malgré le fait qu'une baisse importante est observé sur ces deux communes. Une augmentation du nombre d'autorisations d'urbanisme sur la commune de Sucy en Brie amène cette dernière à se rapprocher des chiffres 2020 et 2021.

Ces consultations se répartissent par commune de la façon suivante :

Commune	2020	2021	2022	2023	2024
Alfortville	97	102	47	89	55
Boissy-Saint-Leger	24	18	38	52	27
Bonneuil-sur-Marne	19	34	33	38	43
Chennevières-sur-Marne	12	49	36	30	37
Créteil	76	107	105	74	80
La Queue-en-Brie	27	39	18	11	21
Limeil-Brévannes	53	67	30	15	38
Le Plessis Trévisé	30	68	42	38	25
Noisieu	2	29	32	16	7
Ormesson-sur-Marne	20	46	17	17	23
Sucy-en-Brie	62	114	128	95	119
Total	422	673	526	475	475

Tableau 15 : Répartition des avis sur les autorisations d'urbanisme

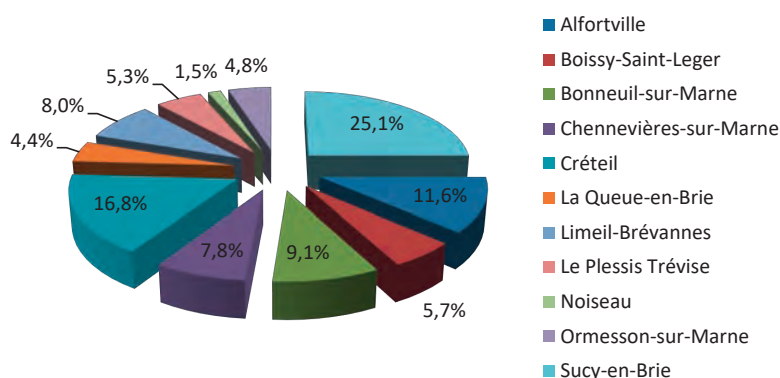


Figure 13 : Répartition 2024 par commune des avis sur des autorisations d'urbanisme

Les avis d'urbanisme devraient avoir une tendance évolutive similaire à celle des demandes de raccordement, il est cependant important de noter le décalage entre la période de délivrance d'une autorisation de raccordement et celle du raccordement au réseau d'assainissement.

Plusieurs projets ont fait l'objet de prescriptions spécifiques liées à l'application du Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau Marne confluence. L'objectif recherché est la maîtrise du ruissellement et des risques d'inondation, par l'application notamment de la gestion à la parcelle des pluies courantes.

2.10. CONSULTATION POUR DÉCLARATION DES TRAVAUX (DT), DÉCLARATION D'INTENTION DE COMMENCEMENT DES TRAVAUX (DICT) ET AVIS DE TRAVAUX URGENTS (ATU)

En 2024, le service assainissement a instruit 4941 déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT), soit une diminution de 390 demandes par rapport à l'année 2020.

L'activité globale sur cette prestation demeure soutenue d'une année sur l'autre et témoigne de la prise de conscience croissante des entreprises de travaux quant aux enjeux liés aux interventions à proximité des réseaux existants.

NOMBRE DE DOCUMENTS REÇUS					
Type documents	2020	2021	2022	2023	2024
Déclaration de Travaux (DT)	1213	1261	1400	1223	1311
DT-DICT conjointes	2064	2351	2000	1701	1615
DICT	1360	1496	1453	1393	1316
ATU	627	620	732	635	679
LR	0	0	0	2	2
Autres	8	16	9	13	0
Totaux	5272	5744	5594	4967	4923

NOMBRE DE RÉPONSES ENVOYÉES					
Type documents	2020	2021	2022	2023	2024
Récépissé DT	1224	1275	1409	1216	1317
Récépissé DT-DICT	2081	2394	2008	1700	1620
Récépissé DICT	1383	1509	1458	1381	1324
Récépissé ATU	635	621	750	632	680
Autres	8	16	9	11	0
Totaux	5331	5815	5634	4940	4941

Tableau 16: Synthèse des demandes traitées par année

DT : Déclaration de Travaux / DICT : Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux / ATU : Avis de travaux Urgents / LR : Lettre Recommandée

Le nouveau cadre réglementaire DT-DICT, mis en œuvre pour prévenir les accidents et incidents sur les chantiers à proximité des réseaux, redéfinit les obligations des exploitants. Les propriétaires d'ouvrages ou leurs délégataires sont davantage responsabilisés et incités à améliorer la qualité des informations transmises aux déclarants en veillant à ne pas négliger la phase projet. Ce cadre réglementaire fixe également les délais de traitement des demandes :

Rappel délais règlementaires (en jours ouvrés)		
	Dématérialisé	Non dématérialisé
DT	9	15
DICT	7	9

À ce jour, les délais moyens de traitement des demandes par le prestataire de GPSEA est de 2 jours quelle que soit la demande et le moyen utilisé pour celle-ci ; 4 dossiers ont tout de même été instruits hors délais.

2.11. CONTRÔLES DE CONFORMITÉ

Ces contrôles sont effectués principalement à la demande des études notariales et des agences immobilières, ces dernières exigent la présence d'une attestation de conformité assainissement dans les actes de vente immobilière.

Sur le secteur de l'ex Haut Val-de-Marne, depuis 2014, les conformités assainissement étaient réalisées en régie par le service assainissement. Compte tenu de la demande croissante du nombre de contrôles de conformité depuis 2017, et dans un souci de répondre à la demande des usagers dans les meilleurs délais, le Territoire a fait le choix d'externaliser cette prestation dans le courant de l'année 2020. Cette externalisation a également été l'occasion d'harmoniser le dispositif sur l'ensemble du Territoire.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des contrôles sur les cinq dernières années et par commune.

Communes	2020	2021	2022	2023	2024
Alfortville	280	416	522	484	353
Boissy-Saint-Leger	142	212	224	169	164
Bonneuil-sur-Marne	50	100	95	174	136
Chennevières-sur-Marne	224	364	317	300	379
Créteil	436	661	857	937	753
La Queue-en-Brie	146	184	161	171	135
Limeil-Brévannes	266	327	338	298	233
Le Plessis Tréville	189	295	356	270	239
Noiseau	63	91	66	64	141
Ormesson-sur-Marne	145	178	177	207	177
Sucy-en-Brie	376	444	512	452	515
Total	2317	3272	3625	3526	3225

Tableau 17 : Contrôles de conformité réalisés par année et par commune

Des campagnes de contrôles de conformité sont également indispensables sur des secteurs sujets aux inondations ou avec des problématiques de pollution et constituent également une donnée d'entrée pour les travaux de voirie et d'assainissement et les études structurantes sur les réseaux d'assainissement.

Dans le cadre de son projet « baignade en Seine et Marne », GPSEA a ainsi réalisé en 2024 des contrôles de conformité sur plusieurs communes du territoire, poursuivant ainsi les démarches engagées depuis 2018 sur cette thématique.

Le graphique suivant présente une forte augmentation de la dynamique sur les contrôles de conformité entre 2020 et 2024.

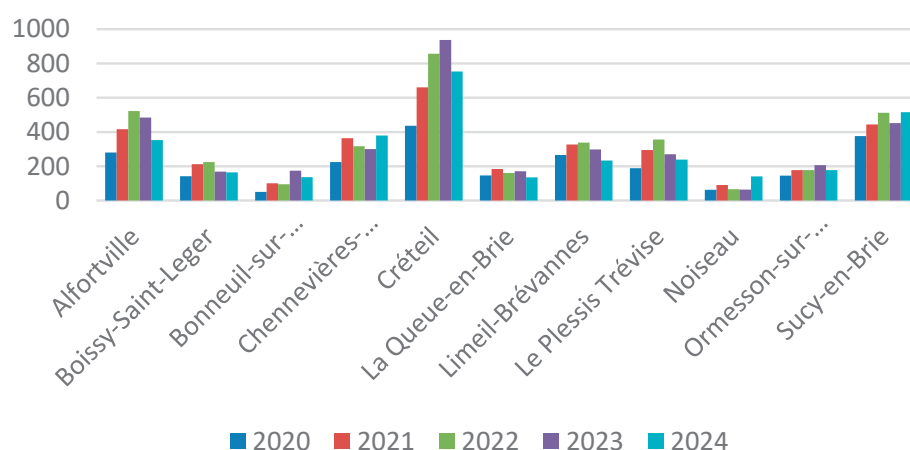


Figure 14 : Répartition par commune des contrôles de conformité

2.12. MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS DES PARTICULIERS

Lors des Jeux Olympiques de 2024, les épreuves de triathlon et de nage libre se sont tenues dans la Seine à Paris.

Cet événement a permis d'accélérer le projet de reconquête de la baignade dans la Seine et dans la Marne.

En octobre 2018, 23 sites ont été identifiés, pour lesquels les études de faisabilité ont été menées et les projets réalisés jusqu'en juin 2024.

Un an plus tard, les différents acteurs du territoire métropolitain (État, collectivités territoriales, Agence de l'eau Seine-Normandie, etc.) ont signé un protocole d'engagement visant à améliorer la qualité de l'eau et à permettre la réouverture de sites de baignade.

Grand Paris Sud Est Avenir fait partie des collectivités signataires et réaffirme ainsi son engagement en faveur de la restauration de la qualité de l'eau dans ces deux cours d'eau.

Dans ce cadre général, Grand Paris Sud Est Avenir intervient à deux niveaux :

- En tant que gestionnaire du réseau d'assainissement, Grand Paris Sud Est Avenir réalise des travaux pour la mise en conformité des réseaux sur le domaine public, la réhabilitation de son patrimoine et la création de nouveaux réseaux lorsque cela est nécessaire. C'est ainsi que plus de 18 millions d'euros de travaux ont d'ores et déjà été investis en faveur de la baignade ;
- Grand Paris Sud Est Avenir intervient également en accompagnement des particuliers qui souhaitent mettre en conformité leurs branchements d'assainissement privés, dès aujourd'hui ou à l'occasion de la vente de leurs biens.

En 2021, GPSEA a adressé 551 courriers ciblés à des riverains dont la non-conformité des branchements privés a été constatée à l'occasion d'un contrôle effectué dans l'année (mutation de bien ou opération groupée) ou antérieurement. En 2022, 403 courriers ont été adressés, dont 29 cosignés par le Président et Madame la Préfète du Val-de-Marne. Ainsi, près de 1000 riverains ont été directement sensibilisés, de manière personnalisée, à l'enjeu que représente la mise en conformité.

GPSEA s'est doté en 2022 d'un marché d'expérimentation de la maîtrise d'ouvrage publique pour la mise en conformité de branchements privés, ce qui pourrait permettre d'augmenter le nombre de mises en conformité. La sensibilisation accrue des propriétaires privés, qui va encore se poursuivre et se développer, a d'ores et déjà permis de doubler le nombre des mises en conformité entre 2021, 2022, 2023 et cette tendance a été maintenue au cours de l'année 2024.

Le tableau ci-dessous présente la répartition des travaux sur branchement privés réalisés sur le territoire de GPSEA ces 5 dernières années :

Travaux sur branchements privés (en nombre de branchements)		2020	2021	2022	2023	2024
Bassin versant	dont travaux sur bassin versant prioritaire	20	21	41	53	165
	dont travaux autres que bassin versant prioritaire	44	46	86	128	
Type de bâtiment	dont travaux sur bâtiments privés	64	67	127	181	
	dont travaux sur bâtiments publics	0	0	0	0	
Maîtrise d'ouvrage	dont travaux avec maîtrise d'ouvrage publique	0	0	0	0	
	dont travaux avec maîtrise d'ouvrage privée	64	67	127	181	

Tableau 18 : Répartition sur les 5 dernières années des travaux de mise en conformité des installations privatives d'assainissement

GPSEA accompagne le financement de la mise en conformité des installations d'assainissement des biens immobiliers à travers les subventions de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) et de la ville de Paris. L'éligibilité à ces subventions est soumise aux règles édictées par le 11^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Type de travaux	Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie	Subvention ville de Paris	Total des subventions
Branchement d'une habitation individuelle au(x) réseau(x) public(s)	4 200 €	500 €	4 700 €
Branchement d'un immeuble au(x) réseau(x) public(s)	420 € / EH	50 € / EH	470 € / EH
Déconnexion des eaux pluviales	1 000 €	100 €	1 100 €

Tableau 19 : Les taux de financements de la mise en conformité des installations privatives d'assainissement sur le territoire de GPSEA

Type de non-conformité sur le certificat	Projet de mise en conformité	Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie	Subvention ville de Paris	Total des subventions
Exemple 1 : Mélange des eaux usées dans les eaux pluviales.	Déconnexion des eaux usées du réseau public d'eaux pluviales, raccordement du réseau privatif d'eaux usées sur le réseau d'eaux usées de la rue.	4 200 €	500 €	5 800€
	+ déconnexion des eaux pluviales.	1 000 €	100€	
Exemple 2 : Mélange des eaux pluviales avec les eaux usées dans les parties communes d'un immeuble.	Séparation des eaux usées et des eaux pluviales, création d'un branchement d'eaux pluviales vers le réseau d'eaux pluviales.	420 € / EH	50 € / EH	470 €
Exemple 3 : Fosse septique existante avec trop plein s'écoulant vers les eaux pluviales.	Comblement de fosse septique + création d'un branchement d'eaux usées (domaine privé et domaine public) sur le réseau d'eaux usées de la rue.	4 200 €	500 €	4 700 €

Tableau 20 : Quelques exemples de reversement de la subventions

2.13. LA GESTION DES DÉCHETS

L'entretien des réseaux d'assainissement produit des quantités importantes de déchets dont le traitement se fait dans des centres agréés.

Déchets extraits du réseau d'assainissement et ouvrages annexes (en tonnes)					
	2020	2021	2022	2023	2024
Tonnage des boues extraites du réseau non visitables	4,8	107,1	98,72	0	226,48
Tonnage des boues extraites du réseau visitables	70,94	0	83,3	4,76	0
Tonnage des boues extraites des avaloirs	145,78	110,9	77,52	50	110,22
Tonnage des boues extraites des ouvrages annexes	207,12	252,5	182,34	117,38	100
Tonnage des boues extraites lors des ITV					130
Tonnage des boues extraites lors de l'entretien de poste de refoulement	116,8		69,92	197,66	150
Total	545,44	470,5	511,8	369,8	716,7

Tableau 21 : Les déchets extraits des ouvrages d'assainissement

CHAPITRE 3

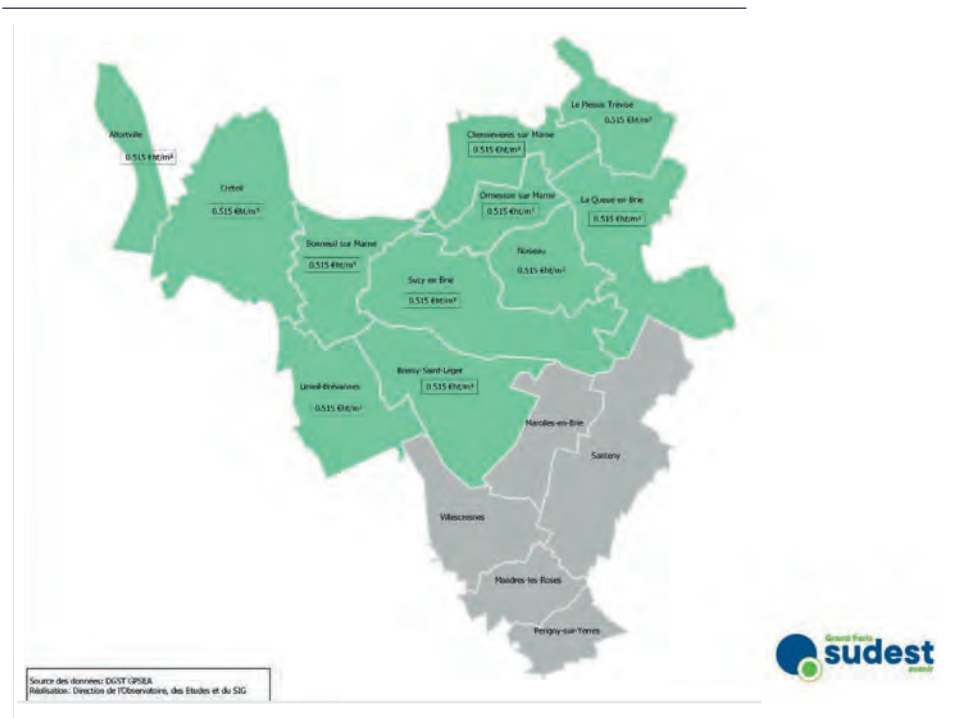
TARIFICATION

NB : les données de ce chapitre sont issues du compte administratif 2024

3.1. REDEVANCE D'ASSAINISSEMENT

La redevance d'assainissement s'appuie sur la consommation d'eau potable, à laquelle s'applique un taux fixé par le Conseil de Territoire.

Par délibération n°CT2017.5/083-4 du 28 septembre 2017, les tarifs des redevances (par m³ consommé) sont harmonisés pour chaque ville au tarif de 0,515€HT / m³ à compter du 1^{er} janvier 2018. A compter de juin 2024, les tarifs évoluent, et sont portés, par délibération n°CT2024.2/023-3 du 3 avril 2024, au tarif de 0,673 € HT/m³.



En 2024, le montant des recettes liées à la facturation du service d'assainissement aux abonnés, pour la redevance d'assainissement collectif, s'élevait à **7 275 077,21 €**.

Figure 15 : Taux de redevance 2024

3.2. CONTRÔLE DE CONFORMITÉ

Par décision n°DC2020/318 du 29 mai 2020, GPSEA a donné la possibilité aux habitants de faire réaliser les contrôles de conformités par des diagnostiqueurs privés, et ne réalise plus directement ces opérations.

Les diagnostics réalisés sont ensuite contrôlés par les services de GPSEA qui délivrent les attestations de conformité.

Il n'y a plus de recettes sur ces opérations.



3.3. PARTICIPATION AU FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

L'harmonisation des tarifs de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) a été instituée par délibération du Conseil de territoire du 14 décembre 2016. Le taux est établi par référence à la surface du plancher de la construction. Le tarif unitaire est de 12,61€ TTC/m².

En 2024, le montant de ces recettes s'élevait à **1 013 580,82 €**

CHAPITRE 4

COMPTES-RENDU
FINANCIER

4.1. DÉPENSES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élevaient à **6 336 762,10 €** répartis comme suit :

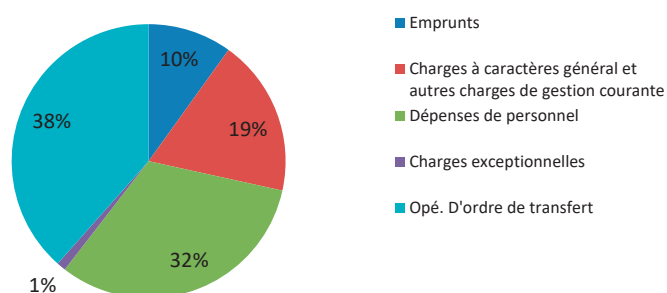


Figure 16 : Répartition de la section de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement de l'exercice 2024 s'élevaient à **14 567 082,70 €**.

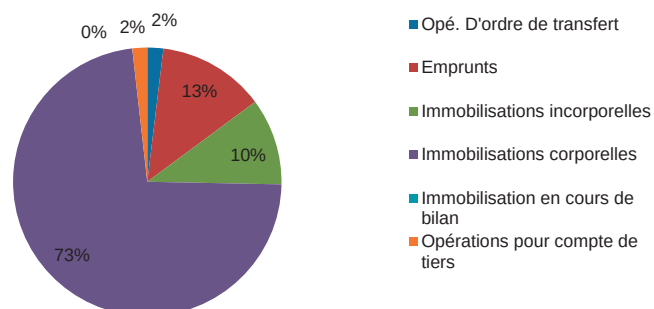


Figure 17 : Répartition en % des dépenses d'investissement

4.2. RECETTES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 2024 s'élevaient à **8 568 736,10 €**.

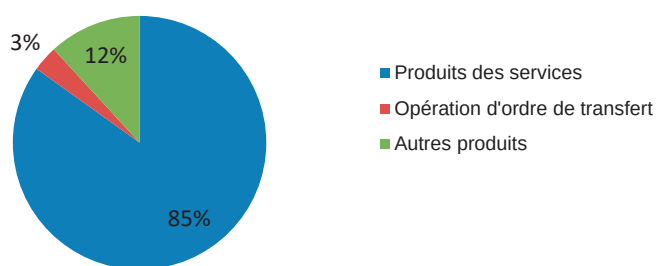


Figure 18 : Répartition des recettes de fonctionnement

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement de l'exercice 2024 s'élevaient à **13 825 593,31 €**.

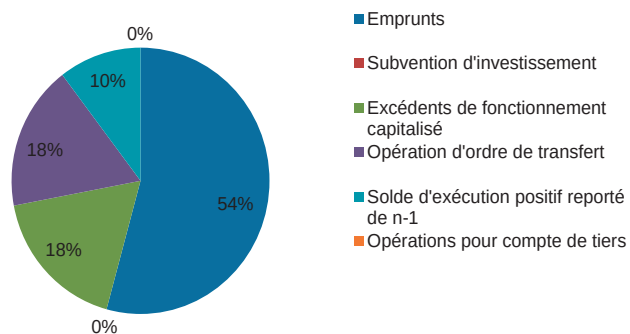


Figure 19 : Répartition des recettes d'investissement

CHAPITRE 5

INDICATEUR DE PERFORMANCE

5.1. INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE DES RÉSEAUX DE COLLECTE DES EAUX USÉES

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

Cet indice est calculé dans le tableau ci-contre :

Critères	Nombre de points possibles	Réalisation de l'action GPSEA
Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, etc.) et les points d'autosurveillance du réseau	10	8
Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux	5	4
L'obtention des 15 points précédents pour l'existence et la mise à jour du descriptif détaillé est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants		12
Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	10	8
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (points si plus de 50 % du linéaire renseigné)	1 à 5	3
Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux	5	3
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (points si plus de 50 % du linéaire renseigné)	10	6
L'obtention de 40 points sur les indices précédents (existence et la mise à jour du plan du réseau) est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants		20
Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (points si plus de 50 % du linéaire renseigné)	10 à 15	10
Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, etc.)	10	8
Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants	10	9
Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux	10	4
Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, etc.) pour chaque tronçon	10	6
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	10	5
Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	4
Total	120	78

CHAPITRE 6

BILAN DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DU TERRITOIRE

Grand Paris Sud Est Avenir réalise des travaux de remise en état des réseaux avec la reprise en tranchée ouverte, le gainage ou le chemisage des canalisations. La direction de la voirie de l'eau potable et de l'assainissement programme et suit la bonne exécution des opérations, en concertation étroite avec les villes en charge de la compétence voirie.

Localisation		
Ville	Rue	Nature travaux
Alfortville	Rue de Charenton	Reprise du collecteur + 10 branchements
		Surcout des enrobées lié à la demande de la ville
	Rue de Lyon	Reprise de collecteur et branchement EU
		Reprise de collecteur et branchement EP
Créteil	Avenue de la France Libre	Reprise de collecteur et branchement EU
		Reprise de collecteur et branchement EP
	Avenue du Général de Gaulle	Reprise du collecteur EP + deux branchements
	Rue Gustave Eiffel	Reprise de collecteur et branchement EU
		Reprise de collecteur et branchement EP
	Rue Gabriel Péri	Reprise d'un branchement
	Rue Gabriel Pierné	Réhabilitation des réseaux d'assainissement
	Rue Paul François AVET	Travaux de création d'un collecteur des eaux usées (135,5 ml) et de 11 branchements
Bonneuil-sur-Marne	Rue du 8 mai 45	Reprise de 9 tampons + avaloirs
	Rue des Ratraits	Réhabilitation du réseau d'assainissement
	Rue des varennes	Réhabilitation du réseau d'assainissement
	Rue Henri Barbusse	Réhabilitation du réseau d'assainissement
Limeil-Brévannes	Avenue des Tilleuls	Renforcement du collecteur EU - phase 1
		Renforcement du collecteur EU - phase 2
	67, rue Henri Barbusse	Reprise du collecteur
	Rue du bas Gagny	Extension du réseau d'assainissement
Boissy-Saint-Léger	Boulevard Léon réveillon	Réhabilitation des réseaux d'assainissement
	Rue Gaston Roulleau	Dévoiement des réseaux d'assainissement

Localisation		
Ville	Rue	Nature travaux
Chennevières-sur-Marne	Rue Henri Peuteuil	Reprise du réseau d'eaux usées
	Rue de la Marne et du port	Création de 420 ml de collecteur d'eau usées et de 18 branchements particuliers
	Rue Mathilde Lapeyre	Création de 100 ml de collecteur d'eau usées et de 14 branchements particuliers
	Rue Jean Moulin	Création et réhabilitation des réseaux d'assainissement
La Queue-en-Brie	ZA de la Croix Saint Nicolas	Réhabilitation des réseaux d'assainissement
	Allée Paul Verlaine	Réhabilitation des réseaux d'assainissement
Sucy-en-Brie	Allée de la pépinière	Réhabilitation des réseaux d'assainissement
	Avenue Charles de Gaulle	Réhabilitation des réseaux d'assainissement
Le plessis Trévisé	Avenue de la Maréchale	Réhabilitation du réseau d'assainissement
Ormesson-sur-Marne	Rue Henri Peuteuil	Reprise du réseau d'eaux usées
	Rue Danielle Casanova	Réhabilitation des réseaux d'assainissement

Tableau 22 : Bilan des principaux travaux 2024

CHAPITRE 7

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024 ET PERSPECTIVES 2025

7.1. LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2024

La perspective des Jeux Olympiques 2024 ainsi que l'objectif de permettre aux administrés de se baigner dans la Seine et la Marne sont au cœur des projets entrepris par GPSEA en 2022 et ont structuré son activité pour l'année 2024.

Le déploiement opérationnel du Plan d'actions baignade (2019) avec pour support des études tripartites (Territoire, Département, SIAAP) constitue un fil rouge des activités du Territoire en matière d'assainissement.

Le Territoire, par le biais de sa politique de travaux, intervient directement via des opérations de requalification de voirie ou de mise en conformité des branchements sur le domaine public.

Parallèlement, une politique de sensibilisation des habitants, entreprises et bailleurs est menée afin de les inciter à procéder à la mise en conformité des branchements privés.

A cette fin, la collectivité se mobilise pour porter à leur connaissance les dispositifs mis en place, notamment la convention de mandat conclue avec l'AESN en 2020 leur permettant de faire subventionner les travaux à venir sur les branchements privés.

GPSEA a par ailleurs conclu avec la ville de Paris, la mise à disposition d'un ingénieur, dans le cadre du déploiement de sa stratégie pour un retour de la baignade en Seine et Marne.

La réalisation des travaux s'accompagne de l'élaboration d'un document-cadre, à savoir le schéma Directeur de l'Assainissement Territorial (SDAT) qui constituera un point d'étape important sur lequel le service concentrera une partie de son activité. Il fixera les orientations fondamentales des aménagements à moyen et à long terme, en vue d'améliorer la qualité, la fiabilité et la capacité du système d'assainissement de la collectivité. Les études précédemment réalisées alimenteront la rédaction de ce SDAT.

Le pré diagnostic pour ce schéma directeur a été réalisé en 2024.

En parallèle, le règlement d'assainissement territorial a fait l'objet des consultations des partenaires (département, SIAAP, Agence de l'eau, et Sage Marne confluence) et des communes du territoire tout au long de l'année 2024. Ce document a pour objectif d'harmoniser les règles en matière d'assainissement sur le territoire, de mettre en place un cadre des usages et pratiques, et de préciser les responsabilités des usagers et de la collectivité en matière d'assainissement.

Enfin, l'année 2024 a vu le lancement de plusieurs marchés importants pour l'exercice de la compétence assainissement du Territoire :

- Le lancement du marché d'entretien et d'exploitation des réseaux et ouvrages annexes d'assainissement du Territoire
- Le lancement du marché d'externalisation des DT-DICT
- Le lancement d'un marché d'entretien des postes de refoulement

Sur le plan organisationnel, la direction de la voirie, de l'eau potable et de l'assainissement a engagé une réorganisation des équipes.

7.2. LES PERSPECTIVES 2025

L'année 2025, sera marquée par l'adoption du premier règlement du territoire et son déploiement sur les communes concernées.

Dans la continuité de la pré-étude diagnostic assainissement, la consultation relative à la réalisation du schéma directeur assainissement sera lancée au cours de l'année 2025. L'objectif étant de choisir un bureau d'études en charge de mener l'étude du Schéma Directeur Assainissement. Le territoire et le département seront aidé dans cette mission par un Assistant Maître d'Ouvrage sélectionné en 2024.

Cette étude structurante a pour objectif d'identifier les grands enjeux sur le territoire, de mettre en place un programme hiérarchisé de travaux sur les réseaux d'assainissement et d'identifier les possibilités de financement.

Enfin, l'année 2025 verra également le lancement de certains marchés importants pour l'exercice de la compétence assainissement du territoire :

- Le lancement du marché de réalisations des enquêtes de conformité assainissement.

ANNEXE 1

FACTURES TYPES
AU 120 m³

	2024	Boissy-Saint-Leger			
Commune	Quantité	P.U € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau			169,92 €		
Abonnement					
Part Suez Eau France	4 semestres	30	30,00 €	5,50%	31,65 €
Consommation					
Part Suez Eau France	120 m ³				
Tranche 1 de 0m ³ à 15m ³	15 m ³	0,85	12,75 €	5,50%	13,45 €
Tranche 2 de 16m ³ à 90m ³	90 m ³	1,0946	82,10 €	5,50%	86,61 €
Tranche 3 de 91 m ³ à 300m ³	15 m ³	1,5025	45,08 €	5,50%	47,55 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			340,49 €		
Part SIAAP	120 m ³	1,485	178,20 €	10,00%	196,02 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m ³	0,6794	81,53 €	10,00%	89,68 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m ³	0,673	80,76 €	10,00%	88,84 €
Organismes Publics			69,92 €		
Prélèvement sur la ressource (AESN)	120 m ³	0,065	7,80 €	5,50%	8,23 €
Voies Navigables de France	120 m ³	0,014	1,68 €	5,50%	1,77 €
Performance des réseaux d'eau potable (AESN)	120 m ³	0,017	2,04 €	5,50%	2,15 €
Consommation eau potable (AESN)	120 m ³	0,46	55,20 €	5,50%	58,24 €
Performance des systèmes d'asst collectif (AESN)	120 m ³	0,0267	3,20 €	10,00%	3,52 €
Total HT			580,33 €		
Total TTC					627,72 €
Prix de l'eau au m ³ TTC					5,23 €
Prix de l'eau au m ³ (sans la part ASS) TTC					1,42 €

	2024	Créteil			
Commune	Quantité	P.U € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau			118,56 €		
Abonnement					
Part Suez Eau France	4 semestres	8	8,00 €	5,50%	8,44 €
Consommation					
Part Suez Eau France	120 m³				
Tranche 1 de 0m³ à 30m³	30 m³	0,8	24,00 €	5,50%	25,32 €
Tranche 2 de 31m³ à 180 m³	90 m³	0,9618	86,56 €	5,50%	91,32 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			340,49 €		
Part SIAAP	120 m³	1,485	178,20 €	10,00%	196,02 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m³	0,6794	81,53 €	10,00%	89,68 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m³	0,673	80,76 €	10,00%	88,84 €
Organismes Publics			69,92 €		
Prélèvement sur la ressource (AESN)	120 m³	0,065	7,80 €	5,50%	8,23 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,014	1,68 €	5,50%	1,77 €
Performance des réseaux d'eau potable (AESN)	120 m³	0,017	2,04 €	5,50%	2,15 €
Consommation eau potable (AESN)	120 m³	0,46	55,20 €	5,50%	58,24 €
Performance des systèmes d'asst collectif (AESN)	120 m³	0,0267	3,20 €	10,00%	3,52 €
Total HT			528,97 €		
Total TTC					573,53 €
Prix de l'eau au m³ TTC					4,78 €
Prix de l'eau au m³ (sans la part ASS) TTC					0,99 €

	2024	Limeil-Brévannes			
Commune	Quantité	P.U € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau			229,53 €		
Abonnement					
Part Suez Eau France	4 semestres	33,68	33,68 €	5,50%	35,53 €
Consommation					
Part Suez Eau France	120 m³	1,6321	195,85 €	5,50%	206,62 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			340,49 €		
Part SIAAP	120 m³	1,485	178,20 €	10,00%	196,02 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m³	0,6794	81,53 €	10,00%	89,68 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m³	0,673	80,76 €	10,00%	88,84 €
Organismes Publics			71,48 €		
Prélèvement sur la ressource (AESN)	120 m³	0,08	9,60 €	5,50%	10,13 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,012	1,44 €	5,50%	1,52 €
Performance des réseaux d'eau potable (AESN)	120 m³	0,017	2,04 €	5,50%	2,15 €
Consommation eau potable (AESN)	120 m³	0,46	55,20 €	5,50%	58,24 €
Performance des systèmes d'asst collectif (AESN)	120 m³	0,0267	3,20 €	10,00%	3,52 €
Total HT			641,50 €		
Total TTC					692,25 €
Prix de l'eau au m³ TTC					5,77 €
Prix de l'eau au m³ (sans la part ASS) TTC					1,91 €

	2024	Mandres les Roses			
Commune	Quantité	P.U € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau			288,01 €		
Abonnement					
Part Suez Eau France	4 semestres	48,61	48,61 €	5,50%	51,28 €
Consommation					
Part Suez Eau France	120 m³	1,995	239,40 €	5,50%	252,57 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			345,20 €		
Part SUEZ EAU France transport collecte (délégataire SyAGE)	120 m³	0,4017	48,20 €	10,00%	53,02 €
Part SIAAP	120 m³	1,485	178,20 €	10,00%	196,02 €
Part SyAGE	120 m³	0,99	118,80 €	10,00%	130,68 €
Organismes Publics			68,72 €		
Prélèvement sur la ressource (AESN)	120 m³	0,055	6,60 €	5,50%	6,96 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,014	1,68 €	5,50%	1,77 €
Performance des réseaux d'eau potable (AESN)	120 m³	0,017	2,04 €	5,50%	2,15 €
Consommation eau potable (AESN)	120 m³	0,46	55,20 €	5,50%	58,24 €
Performance des systèmes d'asst collectif (AESN)	120 m³	0,0267	3,20 €	10,00%	3,52 €
Total HT			701,94 €		
Total TTC					756,22 €
Prix de l'eau au m³ TTC					6,30 €
Prix de l'eau au m³ (sans la part ASS) TTC					2,40 €

	2024	Noiseau / Ormesson-sur-Marne			
Commune	Quantité	P.U € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau			212,48 €		
Abonnement					
Part Suez Eau France	4 semestres	28,66	28,66 €	5,50%	30,24 €
Consommation					
Part Suez Eau France	120 m³	1,5318	183,82 €	5,50%	193,93 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			340,49 €		
Part SIAAP	120 m³	1,485	178,20 €	10,00%	196,02 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m³	0,6794	81,53 €	10,00%	89,68 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m³	0,673	80,76 €	10,00%	88,84 €
Organismes Publics			70,64 €		
Prélèvement sur la ressource (AESN)	120 m³	0,07	8,40 €	5,50%	8,86 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,015	1,80 €	5,50%	1,90 €
Performance des réseaux d'eau potable (AESN)	120 m³	0,017	2,04 €	5,50%	2,15 €
Consommation eau potable (AESN)	120 m³	0,46	55,20 €	5,50%	58,24 €
Performance des systèmes d'asst collectif (AESN)	120 m³	0,0267	3,20 €	10,00%	3,52 €
Total HT			623,61 €		
Total TTC					673,37 €
Prix de l'eau au m³ TTC					5,61 €
Prix de l'eau au m³ (sans la part ASS) TTC					1,77 €

	2024	Périgny-sur-Yerres			
Commune	Quantité	P.U € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau			257,19 €		
Abonnement					
Part Suez Eau France	4 semestres	24,8	49,60 €	5,50%	52,33 €
Consommation					
Part Suez Eau France	120 m³	1,7299	207,59 €	5,50%	219,01 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			345,20 €		
Part SUEZ EAU France transport collecte (délégataire SyAGE)	120 m³	0,4017	48,20 €	10,00%	53,02 €
Part SIAAP	120 m³	1,485	178,20 €	10,00%	196,02 €
Part SyAGE	120 m³	0,99	118,80 €	10,00%	130,68 €
Organismes Publics			69,26 €		
Prélèvement sur la ressource (AESN)	120 m³	0,06	7,20 €	5,50%	7,60 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,0135	1,62 €	5,50%	1,71 €
Performance des réseaux d'eau potable (AESN)	120 m³	0,017	2,04 €	5,50%	2,15 €
Consommation eau potable (AESN)	120 m³	0,46	55,20 €	5,50%	58,24 €
Performance des systèmes d'asst collectif (AESN)	120 m³	0,0267	3,20 €	10,00%	3,52 €
Total HT			671,66 €		
Total TTC					724,28 €
Prix de l'eau au m³ TTC					6,04 €
Prix de l'eau au m³ (sans la part ASS) TTC					2,14 €

	2024	Sucy-en-Brie			
Commune	Quantité	P.U € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau			206,28 €		
Abonnement					
Part Suez Eau France	4 semestres	45	45,00 €	5,50%	47,48 €
Consommation					
Part Suez Eau France	120 m³				
Tranche 1 de 0 m³ à 90 m³	90 m³	1,2087	108,78 €	5,50%	114,77 €
Tranche 2 de 91 m³ à 500 m³	30 m³	1,75	52,50 €	5,50%	55,39 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			340,49 €		
Part SIAAP	120 m³	1,485	178,20 €	10,00%	196,02 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m³	0,6794	81,53 €	10,00%	89,68 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m³	0,673	80,76 €	10,00%	88,84 €
Organismes Publics			70,52 €		
Prélèvement sur la ressource (AESN)	120 m³	0,07	8,40 €	5,50%	8,86 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,014	1,68 €	5,50%	1,77 €
Performance des réseaux d'eau potable (AESN)	120 m³	0,017	2,04 €	5,50%	2,15 €
Consommation eau potable (AESN)	120 m³	0,46	55,20 €	5,50%	58,24 €
Performance des systèmes d'asst collectif (AESN)	120 m³	0,0267	3,20 €	10,00%	3,52 €
Total HT			617,30 €		
Total TTC					666,71 €
Prix de l'eau au m³ TTC					5,56 €
Prix de l'eau au m³ (sans la part ASS) TTC					1,72 €

	2024	Santeny			
Commune	Quantité	P.U € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau			269,57 €		
Abonnement					
Part Suez Eau France	4 semestres	21,92	43,84 €	5,50%	46,25 €
Consommation					
Part Suez Eau France	120 m³	1,8161	217,93 €	5,50%	229,92 €
Surtaxe syndicale (Servon/Santeny)	120 m³	0,065	7,80 €	5,50%	8,23 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			339,86 €		
Part SUEZ EAU France transport collecte (délégataire SyAGE)	120 m³	0,4002	48,02 €	10,00%	52,83 €
Part SIAAP	120 m³	1,442	173,04 €	10,00%	190,34 €
Part SyAGE	120 m³	0,99	118,80 €	10,00%	130,68 €
Organismes Publics			80,18 €		
Prélèvement sur la ressource (AESN)	120 m³	0,05	6,00 €	5,50%	6,33 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,0132	1,58 €	5,50%	1,67 €
Lutte contre la pollution	120 m³	0,42	50,40 €	5,50%	53,17 €
Modernisation des réseaux de collecte	120 m³	0,185	22,20 €	5,50%	23,42 €
Total HT			689,62 €		
Total TTC					742,84 €
Prix de l'eau au m³ TTC					6,19 €
Prix de l'eau au m³ (sans la part ASS) TTC					2,25 €

	2024	Bonneuil-sur-Marne			
Commune	Quantité	P.U € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
Distribution de l'eau			171,04 €		180,45 €
Abonnement					
Part VEOLIA	4 semestres	29,24	29,24 €	5,50%	30,85 €
Consommation					
Part VEOLIA	120 m³	1,1817	141,80 €	5,50%	149,60 €
Collecte et traitement des Eaux Usées			305,74 €		336,31 €
Part SIAAP	120 m³	1,442	173,04 €	10,00%	190,34 €
Part Département Haut Val de Marne	120 m³	0,5908	70,90 €	10,00%	77,99 €
Part Grand Paris Sud Est Avenir	120 m³	0,515	61,80 €	10,00%	67,98 €
Organismes Publics			60,74 €		64,08 €
Redevance consommation eau potable	120 m³	0,46	55,20 €	5,50%	58,24 €
Prélèvement sur la ressource en eau(AESN)	120 m³	0,0001	0,01 €	5,50%	0,01 €
Voies Navigables de France	120 m³	0,012	1,44 €	5,50%	1,52 €
Redevance performance réseau assainissement	120 m³	0,0267	3,20 €	5,50%	3,38 €
Soutien d'étiage	120 m³	0,0074	0,89 €	5,50%	0,94 €
Total HT			537,52 €		
Total TTC					580,85 €
Prix de l'eau au m³ TTC					4,84 €
Prix de l'eau au m³ (sans la part ASS) TTC					1,50 €



ANNEXE 2

NOTE AESN RELATIVE AU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



AGENCE
eau
seine
NORMANDIE

Édition mars 2025
CHIFFRES 2024

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix de l'eau en Seine-Normandie est de 4,19 euros TTC par m³.

Source : agence de l'eau Seine-Normandie - Étude sur le prix de l'eau - 2021

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

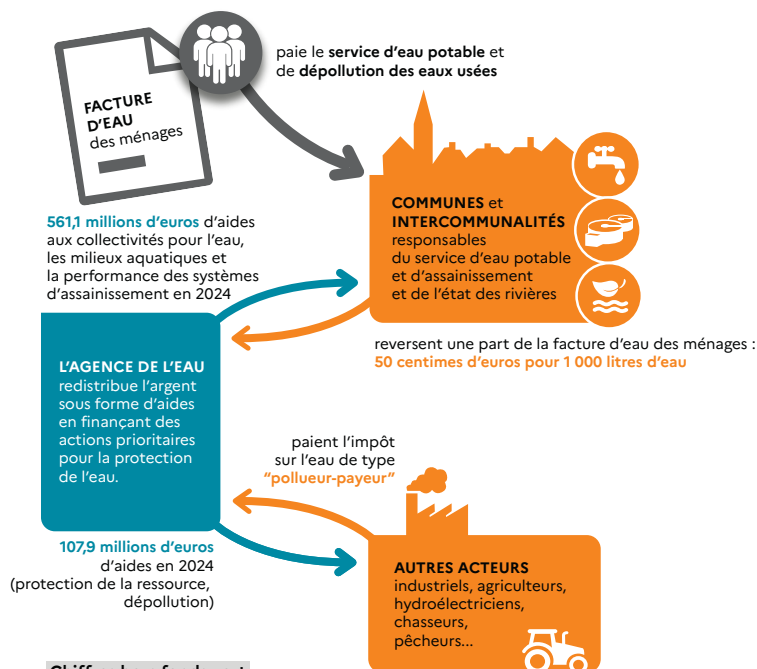
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour améliorer les performances des stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement, du cadre de vie et de la santé.



©AESN



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire** ou à la/au **président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

RPQS > des réponses à vos questions : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE
Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

Édition mars 2025

1

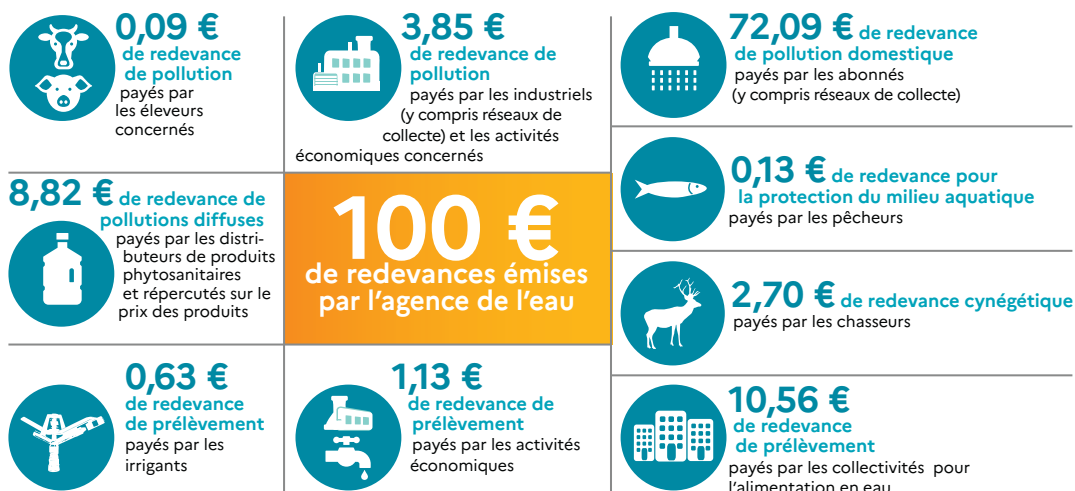
D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES ?

En 2024, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 674 M€ dont plus de 403 M€ en provenance de la facture d'eau.

2024

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau Seine-Normandie pour 100 € de redevances ?

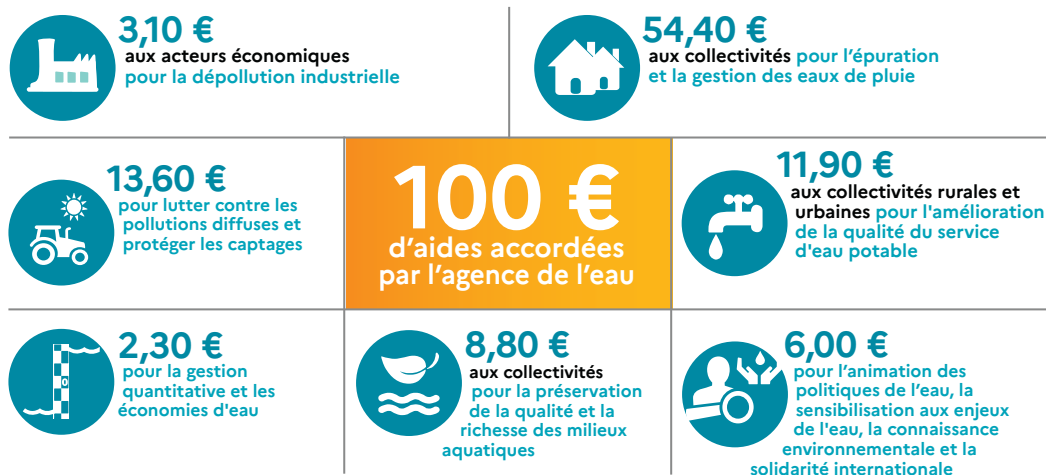


À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

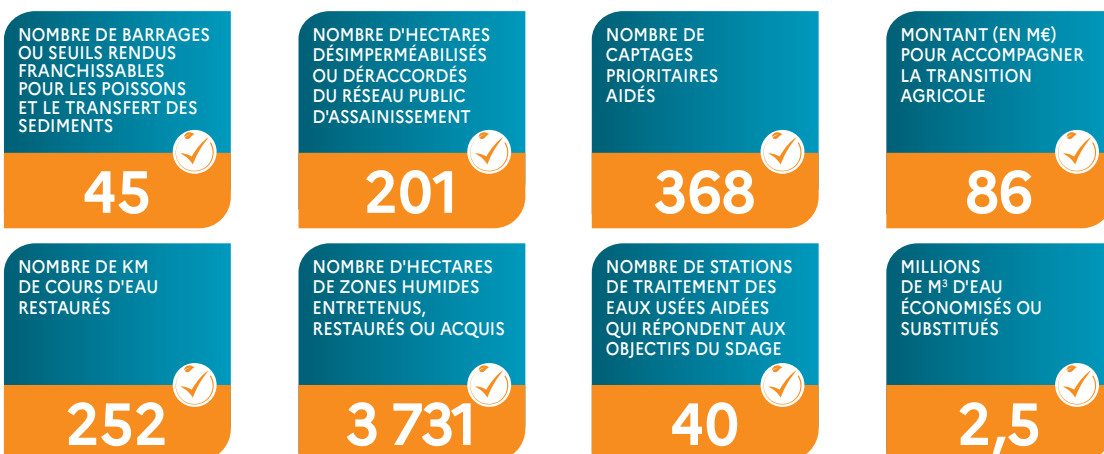
Comment se répartissent les aides attribuées par l'agence de l'eau Seine-Normandie ?



ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE EN 2024

Plus de 700 M€ d'aides financières ont été accordées pour soutenir 4 050 projets menés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques et s'adapter au changement climatique. C'est une mobilisation significative pour la dernière année du programme d'intervention "Eau & Climat" 2019-2024. 65 % de ces aides contribuent directement à l'adaptation au changement climatique. De plus l'agence de l'eau a attribué 44,5 M€ aux collectivités au titre du fonds vert, volet "renaturation des villes et villages".

EN 2024...



LANCEMENT DU NOUVEAU PROGRAMME D'INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU



Le nouveau programme est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Avec une enveloppe de 4,7 milliards d'euros pour 6 ans, il répond à des priorités stratégiques, et mobilise des moyens permettant de fédérer tous les acteurs du bassin autour d'ambitions communes comme garantir un bon état des eaux, préserver la ressource pour sécuriser l'approvisionnement

en eau potable ou encore accompagner la transition agricole pour l'eau et reconquérir la biodiversité.

Pour connaître les aides possibles :

<https://www.eau-seine-normandie.fr/programme-eau-climat-biodiversite-2025-2030>

LA RÉFORME DES REDEVANCES DES AGENCES DE L'EAU

Le dispositif légal de la réforme des redevances, inscrit dans la loi de finances pour 2024, est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Il instaure, notamment, trois nouvelles redevances : redevance pour consommation d'eau potable, redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif et redevance de performance des réseaux d'eau potable, venant se substituer aux redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte. Cette réforme vise à renforcer et à rendre plus lisible la mise en œuvre des principes « pollueur-payeur » et « préleveur-payeur » ainsi qu'à valoriser les efforts des collectivités pour une gestion patrimoniale vertueuse de leurs réseaux. Elle a également pour objectif de rééquilibrer progressivement les contributions des différentes catégories des redevables en diminuant la part des ménages dans la fiscalité de l'eau, tout en renforçant pour tous le « signal-prix » et en incitant à la sobriété. Ces ressources fiscales financeront notamment le déploiement du Plan Eau et permettront d'accompagner plus vite et plus fortement les acteurs des territoires face au changement climatique.

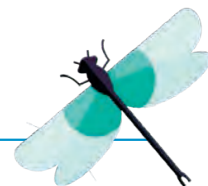
<https://www.eau-seine-normandie.fr/reforme-redevance-2025>

CHAQUE GOUTTE COMPTE, ÉCONOMISONS L'EAU !



Ensemble, nous pouvons agir de manière plus rapide et plus efficace pour préserver l'eau en qualité et en quantité, tout en préservant les écosystèmes. Notre principe directeur est la sobriété dans l'utilisation de l'eau.

L'objectif est que les économies réalisées par l'ensemble des usagers permettent de réduire les prélèvements d'eau sur le bassin de 10 % d'ici 2030.



AU PLUS PRÈS DES TERRITOIRES

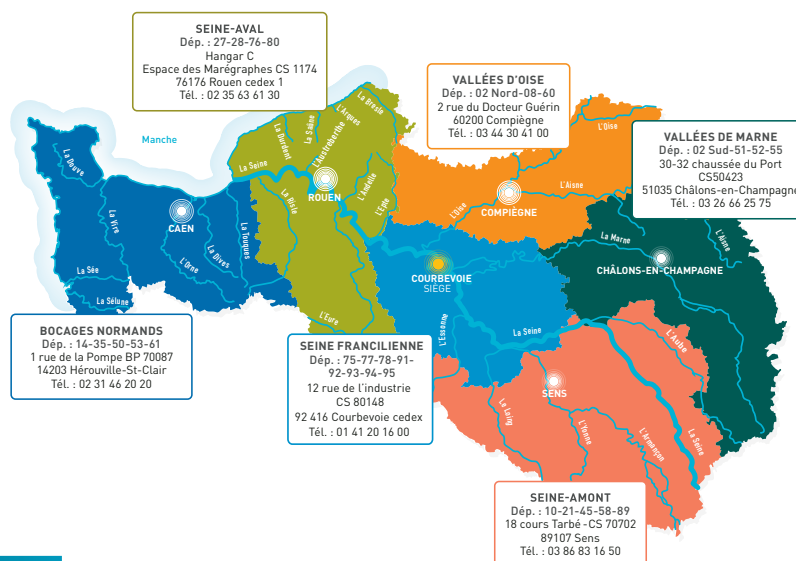
L'agence de l'eau Seine-Normandie met en œuvre la politique de l'eau du bassin en finançant les projets des acteurs locaux, grâce à des redevances perçues auprès de l'ensemble des usagers. Ces projets contribuent à améliorer la qualité des ressources en eau, des rivières, des milieux aquatiques et du littoral.

SIÈGE

12 Rue de l'Industrie, CS 80148
92416 Courbevoie cedex
01 41 20 16 00

DIRECTIONS TERRITORIALES

Les 6 directions territoriales de l'agence de l'eau permettent une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque territoire.

**DU MORVAN À LA NORMANDIE**

Le bassin Seine-Normandie couvre près de 100 000 km², soit 18 % du territoire national métropolitain correspondant au bassin de la Seine, de ses affluents et aux bassins côtiers normands.

Il concerne 6 régions et 28 départements pour tout ou partie, 8 138 communes et 18,3 millions d'habitants.

L'estuaire de la Seine reçoit les rejets de 30 % de la population française et de 25 % de l'industrie nationale. 68 % de l'eau potable provient des nappes souterraines, le reste provenant des fleuves et des rivières. 5 100 captages produisent par an 1 400 millions de m³ d'eau et 2 775 stations d'épuration traitent les eaux usées de plus de 16,5 millions d'habitants.



Suivez l'actualité de l'eau du bassin sur eau-seine-normandie.fr

1964

Première loi
sur l'eau

**1 MISSION
COMMUNE**

pour l'eau,
la biodiversité
et le littoral

**4 GRANDES
PRIORITÉS**

Partager la ressource
Restaurer les cours d'eau
Agir pour les eaux littorales
Garantir le bon état des eaux

**1 600 AGENTS
ENGAGÉS**

pour une expertise
au service de l'eau,
sur le territoire
métropolitain

2024

L'eau, une priorité
pour tous !

2024 marque
pour les 6 agences
de l'eau 60 années
d'engagement
pour l'eau.



Retrouvez toutes les ressources sur le site <https://lesagencesdeleau.fr>

ANNEXE 3

CURAGE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT PAR VILLE

Villes	Adresse	Réseaux d'eaux usées (ml)	Réseaux d'eaux pluviales (ml)
Alfortville	Rue du Confluent	17	
	11, rue Marcel Bourdarias	61,5	
	121, rue Etienne Dolet	27	
	Place San Benedetto : Goujons, Dolet, Jardins, Villiers	276,9	
	9, rue des Pontons		
	Allée du 8 mai 45	25,6	
	Secteur des Grands ensembles	1350,15	867,13
Boissy-Saint-Léger	Allée du Candie	171,8	
	Rue Gaston Roulleau	58,1	281,6
	Allée des Ecoliers		470,91
	Allée Mozart	149,49	229,94
	Avenue Charles de Gaulle	415,49	988,22
	Place de la Boulaie	152,3	208,15
	Place de la Chênaie	320,75	366,26
	Place de la Frênaie	443,09	445,71
	Place de la Peupleraie	266,68	357,36
	Place de la Pinède	459,23	863,94
	Place de la Plataneraie	90	354,2
	Place des Erables	310,3	739,46
	Place des Tilleuls	240,89	355,97
	Place du Forum	28,05	656,04
	Rue Gaston Roulleau	748,46	1303,25
	Rue Jacques Prévert	225,21	427,61
	Rue Pablo Picasso	461,11	648,87

Villes	Adresse	Réseaux d'eaux usées (ml)	Réseaux d'eaux pluviales (ml)
Chennevières-sur-Marne	Allée des Sapins	V	21,14
	Avenue de la Plaine	212,53	245,91
	Avenue du Maréchal Leclerc	227,25	25,08
	Chemin de la Croix de Javot	129,38	123,8
	Chemin de la Maillarde	61,47	136,44
	Passage Chenard	V	113,83
	Place du 8 mai 1945	33,73	45,4
	Rue Aristide Briand	114,2	185,96
	Rue de Bry	34,46	
	Rue de la République	249,53	261,71
	Rue des Archers	179,79	206,62
	Rue du Général de Gaulle	833,32	791,6
	Rue Dumersheim	243,48	278,81
	Rue Jacques Doré	285,5	280,42
	Allée de la Caravelle	102,39	107,72
	Avenue Boileau	196,61	196,77
	Chemin du Bois l'Abbé	43,79	
	Route du Plessis-Trévisé	727,45	1063,49
	Rue Auguste Comte	276,01	324,54
	Rue Claude Bernard	374,5	422,08
	Secteur Durmersheim (J.Doré, Psge des Ecoles, Général de Gaulle)	731,74	744,17
	Rue Jean Moulin	0	70,71
	Allée des Sapins	0	126,19
	Rue Jacques Doré	74,61	71,06
	Rue Jules Viéjo	40,78	50,13
	Rue d'Auvergne	V	226,4
	Rue Jean de la Fontaine	635,39	726,61
	Rue Rabelais	537,04	590,17
	Rue de la clairière	140,75	140,65
	Rue de la république	315,79	313,48
	Rue Clément Ader	239,01	240,64
	Avenue de la Plaine	212,53	245,91
	Rue des Bordes	1055,33	1736,75

Villes	Adresse	Réseaux d'eaux usées (ml)	Réseaux d'eaux pluviales (ml)
Créteil	37, rue Jean Jaurès	61,1	44,7
	8-10, impasse Charles Vildrac	72,4	0
	Rue Saint Simon	498,4	536,6
	Haye aux Moines (Bourvil, Georges Braque, Grand Fossé)	487,8	667,6
	Rue Henri Cardinaud	165,8	221,3
	Rue Charrier	45,7	60,4
	Rue du Petit Bois	221,2	250,9
	Rue de Brie	754,1	261,9
	Avenue du Docteur Paul Casalis	130,7	392,2
	Rue Juliette Savar	463,6	465,8
	Rue Paul Dandois	173,3	236,9
	Place de l'Abbaye	753,9	640,4
	Rue du Porte-Dîner	260,1	404,55
	Rue Henri Doucet	203,4	223,1
	Rue du Commandant Joyen Boulard	200,9	10,4
	Impasse Charles Vildrac	22,8	0

Villes	Adresse	Réseaux d'eaux usées (ml)	Réseaux d'eaux pluviales (ml)
La Queue-en-Brie	Avenue du Maréchal Mortier	877,73	842,66
	Allée des Acacias	274,84	292,62
	Allée des Amandiers	90,38	101,91
	Allée des Aubépines	36,16	35,49
	Allée des Bouleaux	146,34	158,92
	Allée des Clématites	1262,2	1393
	Allée des Cytises	259,21	251,44
	Allée des Erables	225,38	224,36
	Allée des Frênes	466,69	351,65
	Allée des Maronniers	254,22	252,26
	Allée des Merisiers	180,23	202,44
	Allée des Noisetiers	161,63	130,46
	Allée des Noyers	113,35	256,02
	Allée des Peupliers	250,78	179,67
	Rue Vincent d'Indy	817,23	0
	Allée Paul Verlaine	190,46	422,14
	Rue des Vosges	500,58	542,4
	Allée du gros Chêne	267,44	267,9
	Avenue du Maréchal Mortier	842,66	877,73
	Chemin de la montagne	648,89	663,2
	Rue de Stockholm	580	580
	Rue des bordes	421,48	345,01
	Rue de Madrid	176,73	200,17

Villes	Adresse	Réseaux d'eaux usées (ml)	Réseaux d'eaux pluviales (ml)
Le Plessis-Trévise	Allée des Frères Morane	64,11	79,77
	Allée Jean Vilar	45,21	40,36
	Allée Louis Blériot	136,47	188,8
	Avenue Clément Ader	665,03	945,35
	Avenue de l'Europe		40,33
	Villa de l'Ermittage	113,54	69,18
	Avenue Thérèse	110,51	188,12
	Avenue Marbeau	247,94	189,7
	Avenue de la Maréchale	264,88	282,91
	Avenue Maurice Berteaux	169,23	456,83
	Avenue Maurice Ponroy	281,15	469,4
	Plaine des Bordes	V	352,28
	Avenue domino noir		60
	Avenue Henri Barbusse	524,21	590,79
	Rue des de la fosse aux moines	145	150
	Avenue du Plessis	310,41	450,96
	Avenue Jean Kiffer	156,83	291,37

Villes	Adresse	Réseaux d'eaux usées (ml)	Réseaux d'eaux pluviales (ml)
Limeil-Brévannes	Allée Albertine Sarrazin	V	137,12
	Allée Frédéric Chopin	230,31	234,38
	Allée Hector Berlioz	73,41	72,55
	Allée Jacques Prévert	63,4	143,73
	Allée Léo Ferré	40,63	332,09
	Allée Léopold Sédar Senghor	V	237,77
	Allée Paul Eluard	421,12	
	Allée w.a Mozart et j.s Bach	66,08	62,48
	Avenue de la Division Leclerc	281,18	12,53
	Avenue des Deux Clochers	244,87	231,49
	Impasse du Vieux Chêne	92,23	91,77
	Place Arthur Rimbaud	V	204,99
	Place Louis Aragon	21,65	
	Place Louise de Vilmorin	V	131,59
	Rue Paul Lafargue	39,6	38,09
	Rue Paul Valéry	383,46	569,23
	Rue Saint John Perse	V	49,78
	Avenue des 2 clochers	1248,04	1127,46
	Rue Alphonse Daudet	794,49	635,8
	Allée Paul Cézanne	1397,78	1004,54
	Rue du Vieux Louvres	401,52	454,59
	Rue Paul Lafargue	268,66	417,3
Ormesson-sur-Marne	Avenue des tourelles	2140,3	
	Rue des coteaux	243,56	25,73
	Rue André Le notre	437,96	355,19
	Allée des basses berger	111,83	312,14
	Avenue Olivier d'Ormesson /chemin d'Ormesson à Noisau	277,3	1638,19
	Allée du parc	432,97	384,6
Bonneuil-sur-Marne	Rue des de la fosse aux moines	145	150
Noisau	Chemin des Basses Brunes	380,6	327,5
	Rue Léon Blum	792,05	559,8

Villes	Adresse	Réseaux d'eaux usées (ml)	Réseaux d'eaux pluviales (ml)
Sucy-en-Brie	Allée des Cytises	164,02	140,51
	Allée des Prés de Touillon	159,43	154,56
	Allée Géricault	125,77	141,32
	Allée Monet	470,27	482,81
	Allée Rubens	182,29	268,3
	Allée Vlaminck	181,74	232,37
	Cité Verte	1355,85	1339,03
	Cours Delacroix	189,12	396,04
	Passage Gauguin	60,39	81,79
	Rue de la Cité Verte		207,32
	Rue de la Fosse Rouge	708,44	925,22
	Rue de Noiseau	50,98	
	Rue des Monrois	220,05	25,54
	Rue des Pendants	702,83	791,04
	Rue du Grand Val	1067,95	1307,26
	Rue jean Moulin	0	77,4
	Rue Villebois-Mareuil	304,8	119,8
	Rue Curie	40,6	38,1
	Rue Joseph Le Brix	184,8	94
	Allée de la Pépinière	336	249,7
	Rue des Amériques	275,7	293,7
	Avenue Winston Churchill	23,3	0
	Rue du Moulin à Vent	1144,4	1028,6
	Rue du Moulin d'Amboile	348,63	541,79
	Rue Gauguin	160,66	160,19
	Rue Ingres	225,68	197,66
	Rue Paul Roger	173,58	179,77
	Sentier du Clos de Pacot	151,12	268,19
	Rue des Amériques	210	
	Allée des Cytises	143	143
	Allée de la source	150	150
	Allée Géricault	145	145
	Allée des Prés de Touillon	192	192
	Allée Matisse	268	268
	Rue Rouault	150	150
	Place de la fraternité/Van Gogh/Gauguin/fosse rouge	2595	2610
	Rue Maurice Berteaux	120	
	Route de la Queue-en-brie	1190,57	1004,89
	Rue des bruyères	439,59	465,77
	Rues cité verte	266	473

ANNEXE 4

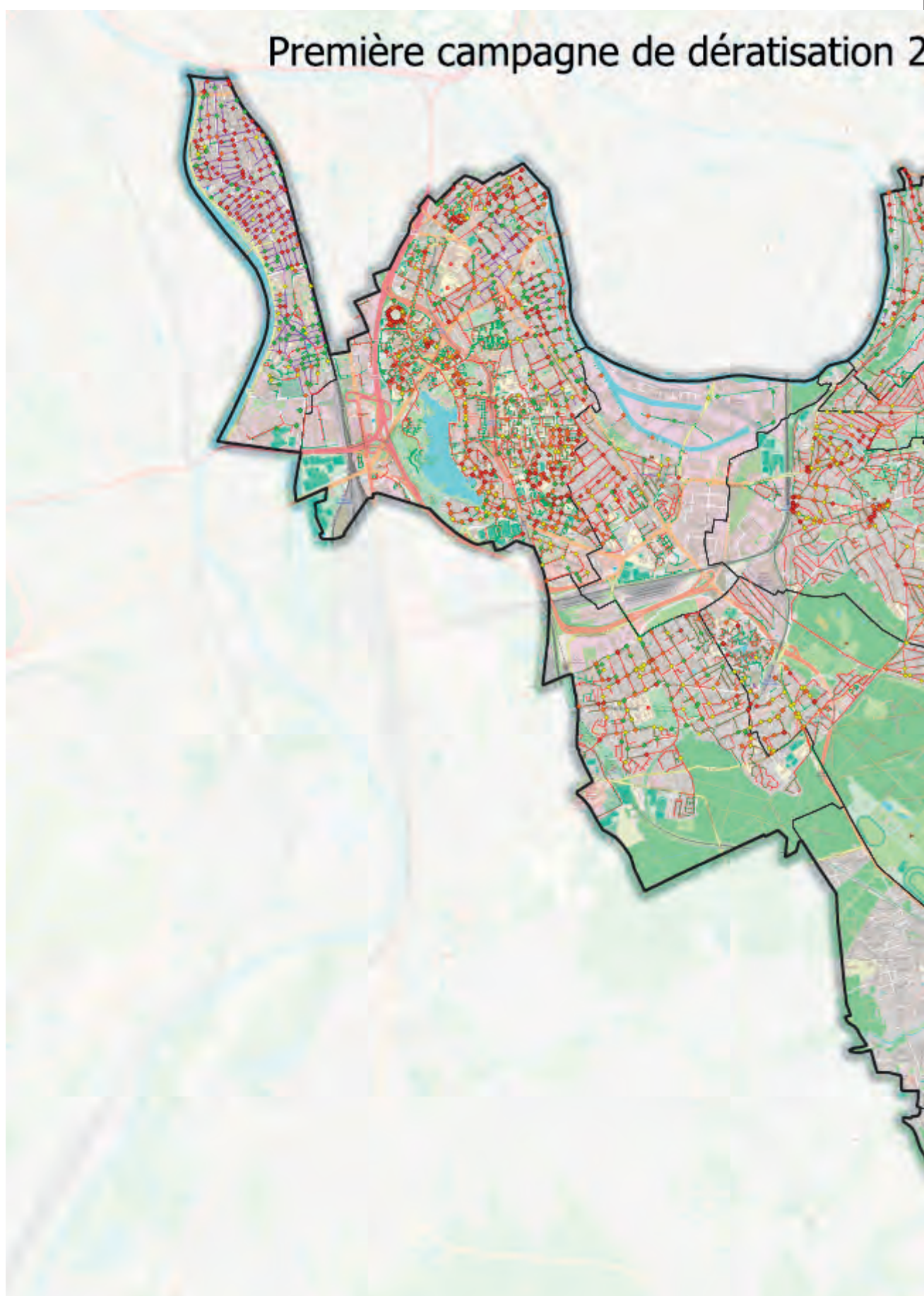
INSPECTIONS TÉLÉVISÉES DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT PAR COMMUNE

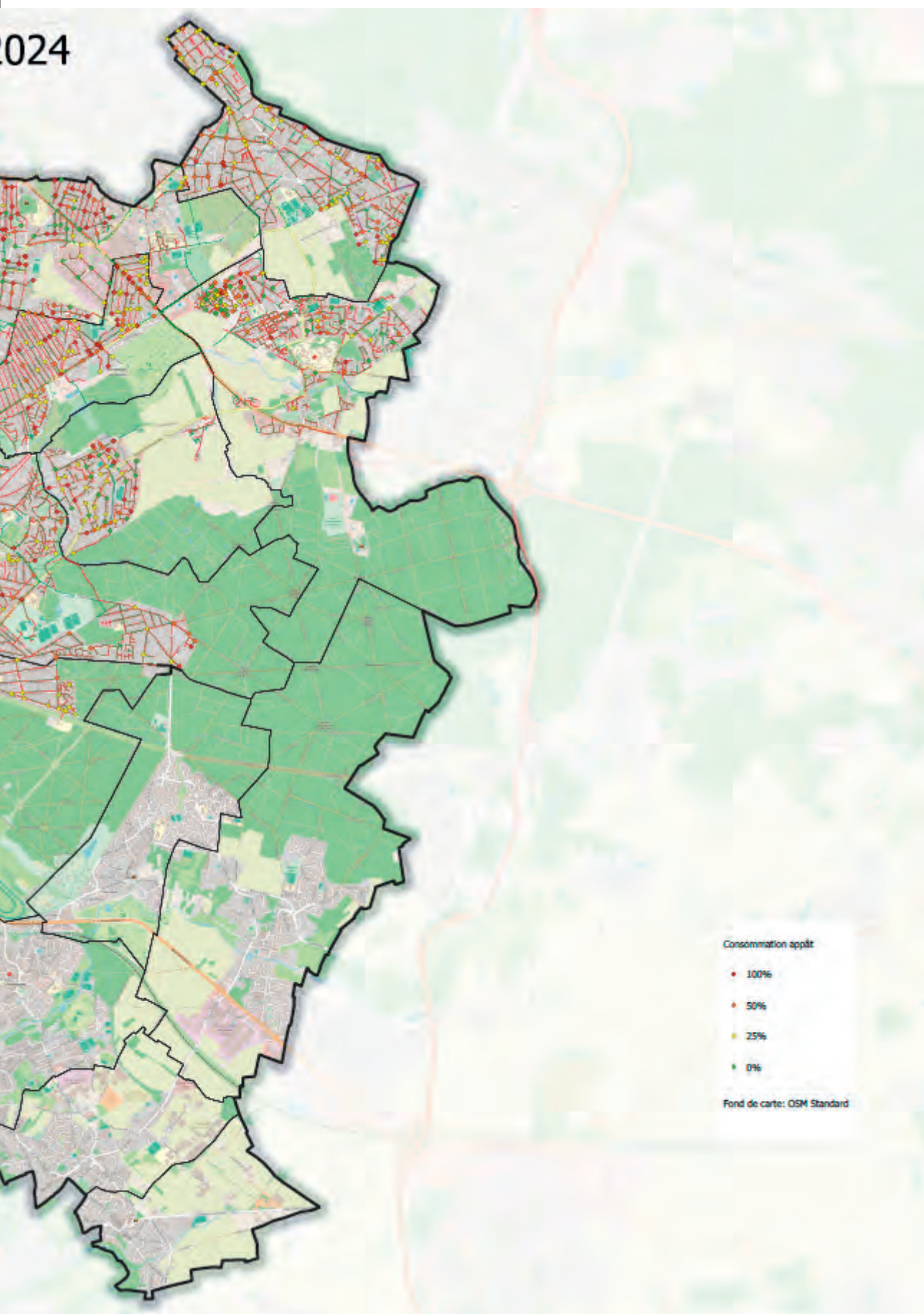
Villes	Rue	Linéaire de collecteur EU (ml)	Linéaire de branchement EU (ml)	Total EU (ml)	Linéaire de collecteur EP (ml)	Linéaire de branchement EP (ml)	Total EP (ml)
Alfortville	rue du Confluent	17		17			0
	11, rue Marcel Bourdarias	61,5	12,7	74,2			0
	121, rue Etienne Dolet	27	9,5	36,5			0
	Place San Benedetto : Goujons, Dolet, Jardins, Villiers	276,9	122,2	399,1			0
	9, rue des Pontons		7,2	7,2		8,3	8,3
	Allée du 8 mai 45	25,6	0	25,6	0	0	0
		408	151,6	559,6	0	8,3	8,3
Boissy-Saint-Léger	Rue de la Fontaine x avenue du Général Leclerc			0		1	1
	62, rue de Marolles		3,6	3,6			0
	Allée du Candie	155,9	15,9	171,8			0
	2, rue du Cèdre			0	4,08	7,1	11,18
	rue Gaston Roulleau	47,5	10,6	58,1	237,8	43,8	281,6
		203,4	30,1	233,5	241,88	51,9	293,78
Créteil	37, rue Jean Jaurès	61,1	0	61,1	44,7	0	44,7
	8-10, impasse Charles Vildrac	72,4	0	72,4	0	0	0
	Rue Saint Simon	444,9	53,5	498,4	470,4	66,2	536,6
	21, rue Camille Dartois	7,8	0	7,8			0
	32, avenue Laferrière	45,5		45,5			0
	Haye aux Moines (Bourvil, Georges Braque, Grand Fossé)	342,2	145,6	487,8	483,4	184,2	667,6
	Rue Henri Cardinaud	165,8	0	165,8	186,8	34,5	221,3
	Rue Charrier	30,2	15,5	45,7	45,3	15,1	60,4
	Rue du Petit Bois	219,2	2	221,2	231,6	19,3	250,9
	Rue de Brie	629,1	125	754,1	222,8	39,1	261,9
	Avenue du Docteur Paul Casalis	119,3	11,4	130,7	311,6	80,6	392,2
	Rue Juliette Savar	434,6	29	463,6	295,8	170	465,8
	Rue Paul Dandois	153,6	19,7	173,3	155,2	81,7	236,9
	Place de l'Abbaye	715	38,9	753,9	553,7	86,7	640,4
	Rue du Porte-Dîner	254,5	5,6	260,1	353,4	51,15	404,55
	Rue Henri Doucet	172,2	31,2	203,4	169	54,1	223,1
	Rue du Commandant Joyen Boulard	197	3,9	200,9	10,4	0	10,4
	4, rue Gabriel Péri	20,8	7,6	28,4			0
	114, avenue du général de Gaulle			0	15		15
	9-11, rue Léopold Survage	13,3	0	13,3			0
	Impasse Charles Vildrac	22,8		22,8			0
	Rue de la Pomme			0			0
		4121,3	488,9	4610,2	3549,1	882,65	4431,75
Noiseau	Chemin des Basses Brunes	347,3	33,3	380,6	276	51,5	327,5
	Rue Léon Blum	640,7	151,35	792,05	393,9	165,9	559,8
		988	184,65	1172,65	669,9	217,4	887,3

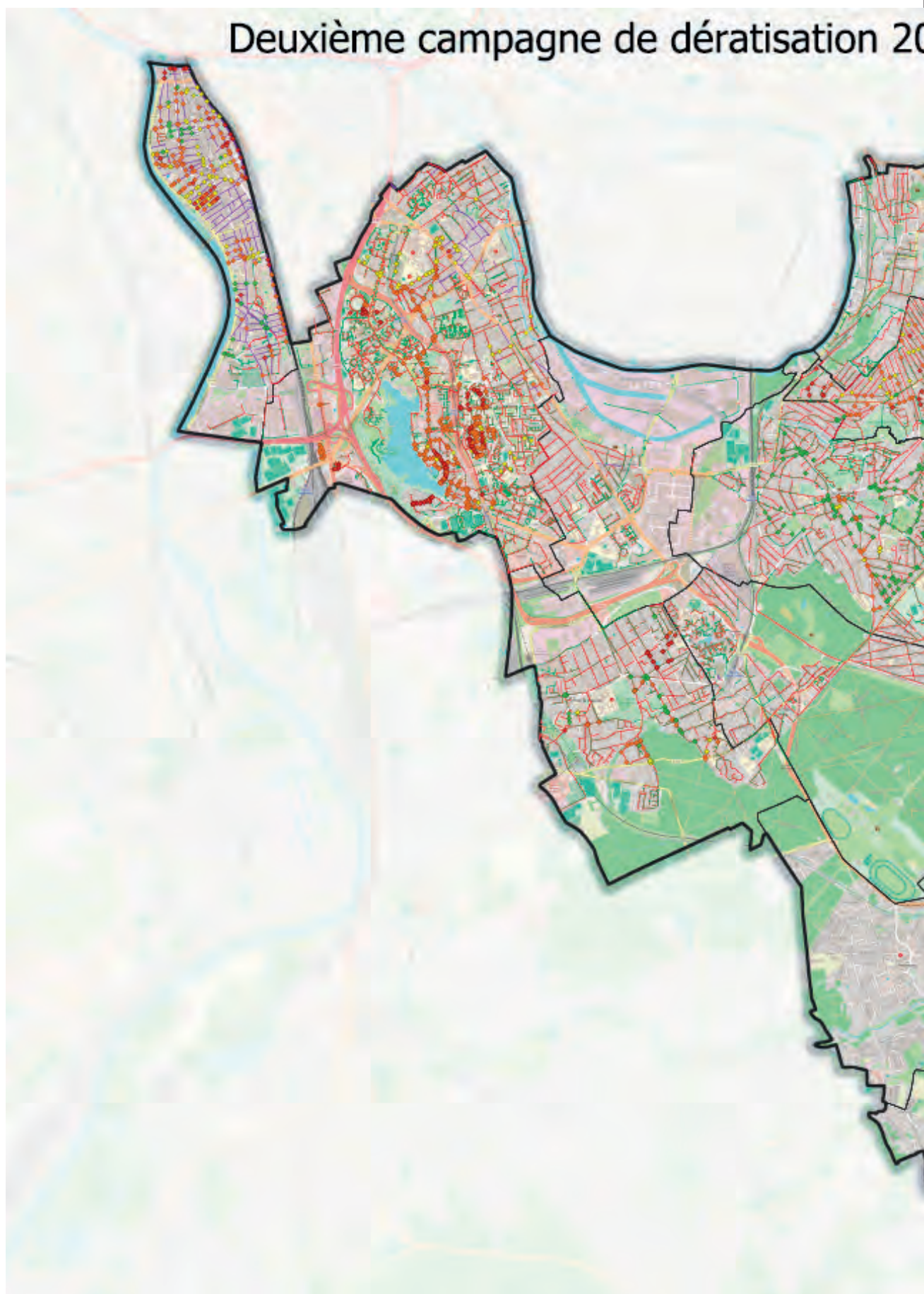
Villes	Rue	Linéaire de collecteur EU (ml)	Linéaire de branchement EU (ml)	Total EU (ml)	Linéaire de collecteur EP (ml)	Linéaire de branchement EP (ml)	Total EP (ml)
Sucy-en-Brie	26 bis, rue des Pendants	37,7	24	61,7	56,7	0	56,7
	Rue Jean Moulin			0	75,8	1,6	77,4
	21, rue Jean Jacques Rousseau	0	5,1	5,1	0	0	0
	Rue Villebois-Mareuil	193,6	111,2	304,8	101,2	18,6	119,8
	Rue Curie	40,6	0	40,6	35	3,1	38,1
	Rue Joseph Le Brix	144,1	40,7	184,8	75,2	18,8	94
	Allée de la Pépinière	212,6	123,4	336	211	38,7	249,7
	Rue des Amériques	243,2	32,5	275,7	245	48,7	293,7
	15-25, rue de Brie	64,3	0	64,3	95	0	95
	Avenue Winston Churchill	23,3	0	23,3			0
	Rue du Moulin à Vent	697,2	447,2	1144,4	711,7	316,9	1028,6
	6-12, rue des Rotondes	55,7		55,7	39,1		39,1
		1 712,30	784,10	2496,4	1645,7	446,4	2092,1
Bonneuil-sur-Marne	Rue des Varennes	95,05	4,26	99,31	114,61	40,56	155,17
	Rue des Ratraits	124,62	9,35	133,97	125,97	52,38	178,35
		219,67	13,61	233,28	240,58	92,94	333,52
Chennevières-sur-Marne	Secteur Durmersheim (J.Doré, Psge des Ecoles, Gd Gaulle)	583,51	148,23	731,74	557,7	186,47	744,17
	Rue Jean Moulin			0	70,71	0	70,71
	Allée des Sapins			0	126,19		126,19
	Rue Jacques Doré	68,24	6,37	74,61	48,54	22,52	71,06
	Rue Jules Viéjo	40,78	0	40,78	50,13	0	50,13
		692,53	154,6	847,13	853,27	208,99	1062,26
Limeil-Brévannes	12-16, rue Jean Marie Prugnot	135,29	10,53	145,82			0
	Rue du Vieux Louvres	327,57	73,95	401,52	386,73	67,86	454,59
	3, rue Pasteur	30,05	10,99	41,04			0
	17-21, rue Antoine de Saint Exupéry	87,73	0	87,73			0
	3 bis, rue Albert Roussel	39,9	0	39,9	40,1	0	40,1
	50, rue Parmentier			0	3,15	0,54	3,69
		620,54	95,47	716,01	429,98	68,4	498,38
Le Plessis Trévisé	Villa de l'Ermitage	90,56	22,98	113,54	62,44	6,74	69,18
	Avenue Thérèse	95,87	14,64	110,51	171,97	16,15	188,12
	Avenue Marbeau	172,65	75,29	247,94	143,42	46,28	189,7
	Avenue de la Maréchale	199,63	65,25	264,88	236,8	46,11	282,91
		558,71	178,16	736,87	614,63	115,28	729,91
La Queue-en-Brie	Rue Vincent d'Indy	630,82	186,41	817,23			0
	Allée Paul Verlaine	131,63	58,83	190,46	274,08	148,06	422,14
	Rue des Vosges	308,83	191,75	500,58	295,81	246,59	542,4
		1071,28	436,99	1508,27	569,89	394,65	964,54

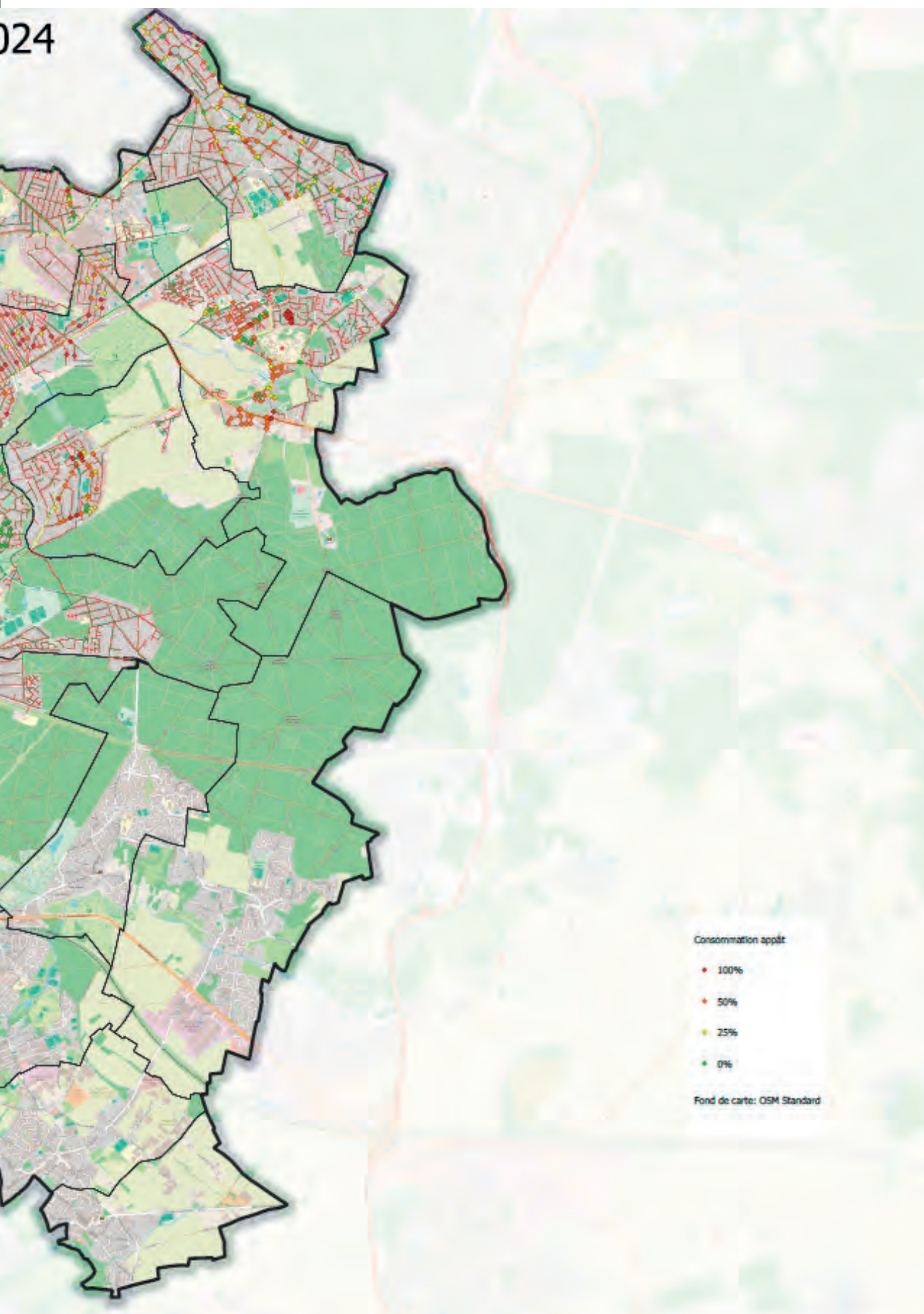
ANNEXE 5

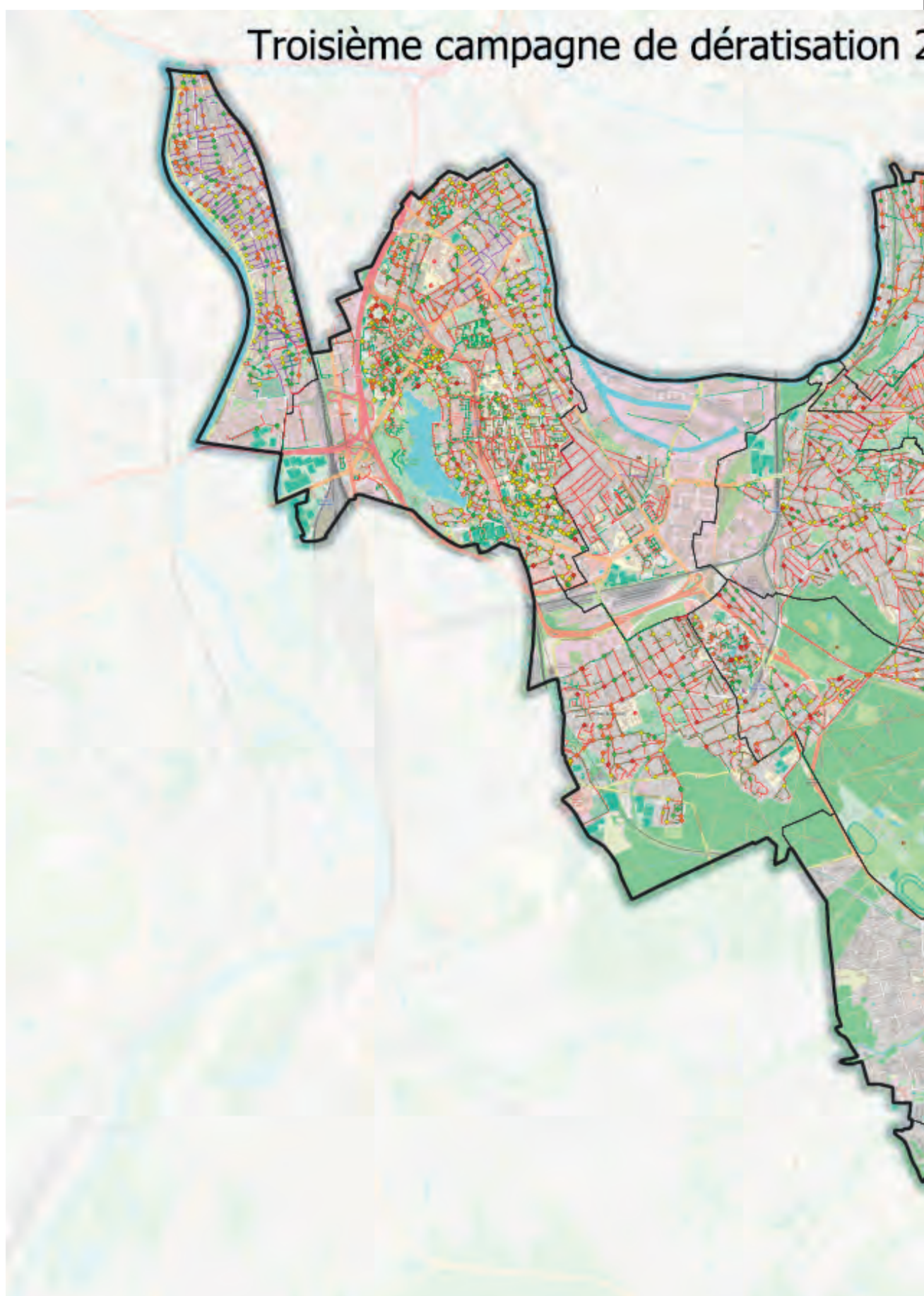
BILAN DES CAMPAGNES DE DÉRATISATION SUR LE TERRITOIRE

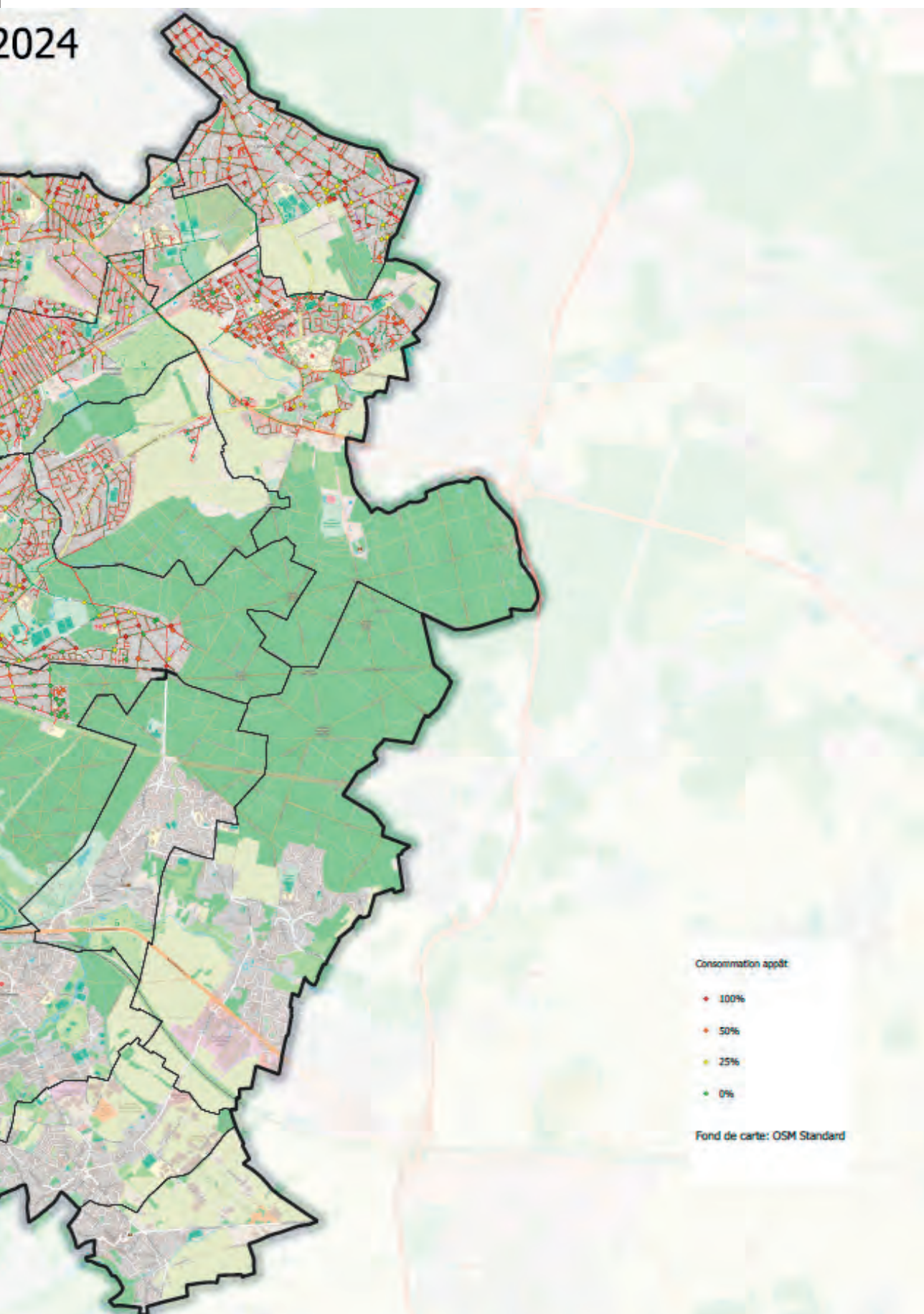












ANNEXE 6

DONNÉES DES ENQUÊTES DE CONFORMITÉ RÉALISÉES EN 2024 PAR LE SERVICE ASSAINISSEMENT

Villes	Rue	Nombre de rapports
Bonneuil-sur-Marne	Rue du Mont-Mesly	63
	Rue des Ratraits	1
	Rue des Varennes	1
	Hôtel Kyriad	1
Chennevières-sur-Marne	Rue Auguste Comte	42
	Rue Gabriel Péri	42
	Sentier des Grandes Vignes	3
	Rue Henri Pauteuil	7
	Rue Lavoisier / Limpens	27
	Rue du Port / Marne	27
Le Plessis-Trévisé	Avenue Ardouin / Thérèse	12
	Avenue de l'Europe	24
	Avenue Jean Charcot	12
La Queue-en-Brie	Allée Paul Verlaine	14
Limeil-Brévannes	Avenue du 8 Mai 1945	1
Alfortville	Rue de Dijon	39
	Rue de Turin	16
	Rue de Budapest	15
	Rue de Lyon	31
Ormesson-sur-Marne	Rue Daniel Casanova	63
	Rue Maurice Aubertin	37
	Rue du 11 novembre	35
Noiseau	Rue Pierre Curie	60
	Chemin du moulin	40
Boissy-Saint-Léger	Allée du Candie	13

Villes	Rue	Nombre de rapports
Créteil	Allée de la butte Blanche	4
	Boulevard John Kennedy	11
	Impasse Eugene de la croix	1
	Passage des coudriers	1
	Passage Lemoine	1
	Rue Claude Monet	1
	Rue de Brie	5
	Rue de la Mayenne	63
	Rue de la plumerette	3
	Rue des émouleuses	1
	Rue des plâtrières	2
	Rue du docteur Pinel	1
	Rue Emmanuel Chabrier	5
	Rue Gabriel Faure	2
	Rue Juliette Savar	1
	Rue François Avet	2
	Rue Paul Gauguin	1
	Rue Savignat	6
	Villa Hélène	1
Sucy-en-Brie	Sentier de la côte	19
	Rue bouchard	17
	Sentier du vieux val	13
	Avenue Charles De gaulle	52
	Impasse de la procession	13
	Allée de la pépinière	42
	Rue Joseph Lebrix	22
	Rue de la Clairière	34
	Rue du Feu	22
	Rue de la chère année	21
	Rue Villebois Mareil	18
Total		1011

ANNEXE 7

BILAN DE LA CONSOMMATION ÉLECTRIQUE SUR LES POSTES DE REFOULEMENT

Commune	Rue	Puissance en KVA	2023	2024
			Consommation d'énergie (Kwh)	Consommation d'énergie (Kwh)
Alfortville	1 Allée du 8 mai 1945 poste A	36	3	4
	1 Allée du 8 mai 1945 poste B	36	10051	6728
	Allée ou rue J.B Preux	6	1166	1 157
	Rue Ambroise Croizat	36	3 506	3086
Boissy-Saint-Léger	Av Louis Walle / av de Grosbois	9	1610	3020
	De Gaulle	36		302
	Av des Châtaigniers	18	3719	4457
	Av du Progrès	6	735	880
	4 Place des Tilleuls	18	238	
Bonneuil-sur-Marne	Moines			5541
	Mac donalds			1036
	Rue Auguste DELAUNE	24	3470	
	4 Avenue de Choisy	18	926	1867
	Avenue Jean Rostand	24	899	
Chennevières-sur-Marne	37 av de la Résistance	36	606	775
	45 rue du Fosse Vert	36	400	674
	Molière Sentier Mogatons	18	6745	9118
	Sentier de la Basse Hutte	18	343	323
Créteil	12 rue du Port	12	4 406	428
	9 rue Thomas Edison	18	3013	2225
	3 rue des Moellons	12	9 765	12338
	Rue du Canal	36	53 293	50154
	Fontaine		36	28
	Av des Compagnons de la Libération	36	9 765	61617
	Av des Platanes	9	1 049	1453
	Av des Peupliers	6	667	597
	Route de la Pompadour	12	6 271	6717
	Quai du Halage	9	0	0
	3 impasse du Moulin Berson	9	305	413
La Queue-en-Brie	3 Route du pont Banneret	6	191	207

			2023	2024
Commune	Rue	Puissance en KVA	Consommation d'énergie (Kwh)	Consommation d'énergie (Kwh)
Le Plessis Trévisé	Av Clément Ader		1136	1248
	Av Clément Ader	42	3 682	4499
	Allée Marie Laurencin	18		
	26 av Clara	6	3 729	3442
	9 av Jean Claude Delubac	12	380	429
	2 av Clément Ader (Berteaux)	6	11328	4562
	66 Av Gonzalve	15	5527	10856
	66 Av Gonzalve	15	3145	4571
	Av Georges Sand		1251	1909
	18 av du Bois Joli	15	802	1050
Limeil Brévannes	Chemin de Boissy à la Grange (Lavoisier)	9	527	572
	Kerant (allée CHOPIN)		93	203
Ormesson-sur-Marne	Rue de l'Eglise	6	268	275
	Rue Antoine Pinay	9	725	938
	Rue Racine	24	507	601
	Rue Champ de l'Alouette	18	437	495
Sucy-en-Brie	135 rue Porchefontaine	18	1018	1509
	Dauphine		2068	7300
	Chemin vert		554	379
	Sentier du Grand Val			204
	Sentier de chaussée			158
Total			160 355	220 345



Service assainissement

11 rue Gustave Eiffel - ZI la croix Nicolas - 94510 La Queue-en-Brie

Adresse postale : Europarc, 14 rue Le Corbusier - 94046 Créteil Cedex

www.sudestavenir.fr